

RD-CONGO



LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

300 FC

www.adiac-congo.com

N° 2870 - JEUDI 23 MARS 2017

COUR PÉNALE INTERNATIONALE

Jean Pierre Bemba condamné à un an de prison pour subornation de témoins

Un an d'emprisonnement assorti de 300.000 euros d'amende. Tel est le jugement que la Cour pénale internationale a prononcé le 22 mars à l'encontre de Jean Pierre Bemba reconnu coupable de subornation des témoins. Cette peine, indique la sentence, sera purgée à la suite de celle de l'affaire principale sur les crimes commis en Centrafrique pour laquelle l'ancien vice-président de la transition avait été condamné à dix-huit ans de prison.

Il en découle que l'intéressé avait tenté d'obtenir son acquittement dans son procès pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité en cherchant à soudoyer quatorze témoins aux fins de les contraindre à produire des fausses preuves et à faire des faux témoignages. La Cour a également infligé des peines de prison aux autres accusés qui étaient poursuivis dans le cadre de cette nébuleuse affaire. [Page 12](#)



Jean Pierre Bemba (au milieu) lors de sa dernière comparution

KASAÏ CENTRAL

Nouveau rebondissement dans le dossier Kamuina Nsapu



Les violences commises dans la région auraient fait au moins deux cent morts depuis août 2016.

Une récente enquête de RFI et de l'agence de presse Reuters, publiée en début de semaine, fait état de l'existence de nouvelles fosses communes découvertes dans cette province, théâtre de violences depuis neuf mois déjà. Les victimes seraient des présumés miliciens Kamuina Nsapu fauchés lors des affrontements avec les forces loyalistes qui, selon la Monusco, auraient fait un usage disproportionné de la force notamment en ciblant des civils, dont des femmes et des enfants.

Du communiqué de la Monusco, le gouvernement note qu'il s'est caractérisé malheureusement par des allégations imprécises, qui ne facilitent aucune recherche nécessaire à la découverte de la vérité. Et d'inviter l'instance onusienne à l'accompagner dans ses efforts conformément au mandat lui assigné en vue de l'éradication de tout foyer d'instabilité sur l'ensemble du territoire national. [Page 12](#)

ARRANGEMENT PARTICULIER

La fin des travaux projetée pour le 27 mars prochain

Alors que les principales questions ne sont toujours pas réglées, ni le mode de désignation du Premier ministre, ni la question de l'attribution de la présidence du Conseil national de suivi de l'accord (CNSA) après la mort d'Etienne Tshisekedi, les évêques catholiques estiment, pour leur part, qu'il est possible de tout finaliser d'ici le 27 mars prochain. Le gros du travail ayant été effectué, il ne resterait que quelques détails à régler notamment la répartition des postes ministériels, confie-t-on. Les questions majeures ont été débattues, ont déclaré les évêques, tout confiants de voir les participants signer l'arrangement particulier le 27 mars prochain. Aussi, pour arriver à l'application de l'accord de la St sylvestre, maints observateurs pensent qu'il faut un « réel engage-



L'archevêque Fridolin Ambongo, de la Conférence épiscopale (Céncio) des acteurs politiques et sociaux congolais.

[Page 13](#)

AFROBASKET - BRAZZAVILLE 2017

La RDC qualifiée aux dépens de la Centrafrique

Les Léopards basketball seniors messieurs ont composé leur ticket pour la phase finale du Championnat d'Afrique des Nations de basket-ball (Afro-basket), prévue du 18 au 30 août 2017, à Brazzaville. Les Basketteurs congolais ont obtenu leur qualification aux dépens des Fauves du Bas-Oubangui de la République centrafricaine au terme d'une double confrontation. [Page 14](#)

Battus le 20 mars à Bangui par 76 points à 80, les Léopards passent cette étape grâce à leur victoire, le dimanche 19 mars à Kinshasa par 86 points à 65, une différence de quatorze points au goal average dans l'ensemble de deux matches. La RDC retrouve l'Afro-basket dix ans après, sa dernière participation remonte à 2007, en Angola.

ÉDITORIAL

Convergence

Ce que démontrent avec une incroyable force les grands événements comme la conférence d'Oyo sur le Fonds Bleu pour le Bassin du Congo, ou la création du Pavillon des Lettres d'Afrique au Salon du livre de Paris c'est que les pays africains ont compris qu'en mutualisant leurs efforts dans des domaines précis ils accélèrent leur marche vers le progrès économique et social. D'une part, en effet, ils projettent d'eux-mêmes l'image rassurante de communautés responsables, tendues vers un objectif commun qui est celui de l'émergence. Et, d'autre part, ils rassurent les institutions et les puissances désireuses de les accompagner dans cette démarche historique qui verra l'Afrique devenir à brève échéance l'un des moteurs de la croissance mondiale.

Ceci étant dit il ne faut jamais oublier que les blessures ouvertes par l'Histoire mettront du temps à se refermer et que, par conséquent, il convient de se montrer pragmatique dans la construction des communautés régionales et sous-régionales qui permettront demain à notre continent de s'affirmer sur la scène internationale.

Ce qui se passe actuellement dans la partie nord de l'Afrique avec l'arrivée des extrémistes islamistes chassés du Proche et du Moyen-Orient démontre, s'il en était besoin, que le premier devoir des dirigeants est d'abaisser les barrières artificielles élevées entre les peuples par la colonisation. S'ils y parviennent dans un délai raisonnable comme semblent l'indiquer les événements tels que la création du Fonds Bleu pour le Bassin du Congo alors effectivement les lignes bougeront rapidement et de grandes avancées seront possibles dans tous les domaines.

Faire de la convergence entre les Nations et les Etats le moteur des progrès à venir est certainement la façon la plus sûre de garantir à nos peuples qu'ils vivront mieux dans un monde apaisé. Et c'est pourquoi il convient de multiplier les initiatives qui permettront cette convergence, tout particulièrement dans le domaine diplomatique et dans le domaine des idées, de la création, de l'art où les Africains excellent. N'est-ce pas ainsi que s'est construite l'Europe après des siècles de déchirure, de violences, de divorce ?

Les Dépêches de Brazzaville

PARLEMENT

Le Sénat adopte la loi autorisant la ratification de l'accord de financement entre le Congo et l'AID

La chambre haute du Parlement a adopté au cours de sa plénière du mardi 21 mars la loi autorisant la ratification de l'accord de financement entre la République du Congo et l'Association internationale de Développement (AID) dans le cadre de l'amélioration du système éducatif.

D'un montant de 27.600.000 euros, cet accord concerne la mise en œuvre de la stratégie du gouvernement en matière d'éducation dans la décennie allant de 2015 à 2025. Offrir une éducation de base et de qualité à tous les apprenants, répondre aux besoins en ressources humaines et rendre efficace le pilotage et la gestion du système éducatif, tels sont les grands axes et défis identifiés afin d'améliorer ce secteur.

L'accord conclu avec l'AID, qui fait partie du groupe de la Banque mondiale basé à Washington, permet également la mise en œuvre du Projet d'appui

à l'amélioration du système éducatif (PRAASED), dont l'objectif de développement consiste à améliorer les rendements scolaires au primaire et au collège et à renforcer l'efficacité de certains systèmes de gestion.

Le projet s'appuie sur trois composantes qui intègrent également trois axes de la stratégie sectorielle définis de la manière suivante. Composante 1, « offrir un enseignement de qualité à tous ».

Celle-ci met l'accent sur l'amélioration de la qualité des apprentissages et de l'accès à l'éducation d'une part, et l'amélioration de l'environnement scolaire d'autre part.

Composante 2, « disposer de ressources humaines en nombre et en qualité ». Elle traite des questions liées à la gestion rationnelle et efficiente du personnel, de la formation, du renforcement des capacités des enseignants et du personnel d'encadrement.

Composante 3, « mettre en place un système éducatif performant ». Cette dernière entend renforcer le système

d'information et de gestion de l'éducation. L'analyse fonctionnelle et le renforcement des structures centrales et départementales du ministère de l'enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation ainsi que la mise en place d'un cadre de concertation des trois ministères en charge de l'éducation font également partie de cette composante.

Cet accord comprend cinq articles qui traitent des conditions générales et des définitions du financement du projet, de son entrée en vigueur et expiration, des représentants et adresses. Le projet a déjà fourni du matériel scolaire dans les écoles notamment publiques, procédé à la formation des enseignants. Il prévoit aussi la réhabilitation de certains établissements en leur fournissant des tables-bancs. Le PRAASED envisage aussi d'aider l'IN-RAP dans ses multiples tâches, entre autres, la fourniture des manuels scolaires et du matériel pédagogique plus adapté.

Jean Jacques Koumbema

VIE DES PARTIS

Le Front patriotique édifie les femmes sur leur rôle dans la Marche vers le développement

Le Front patriotique (FP) a organisé le 20 mars à Brazzaville une causerie-débat pour exhorter les femmes sur le rôle qu'elles doivent jouer afin de contribuer au développement du pays.

Animée par Destinée Hermella Doukaga, présidente de ce parti, cette causerie-débat interactive, qui a réuni des dizaines de femmes, a permis à celles-ci de réfléchir sur le rôle et les stratégies à mettre en place pour garantir la réussite du projet de société du chef de l'Etat.

Dans les échanges, les femmes ont affirmé qu'elles ont l'expertise et sont capables d'apporter leur contribution, mais elles sont confrontées à d'énormes difficultés les empêchant d'atteindre cet objectif.

Les difficultés énumérées se résument essentiellement au manque de soutien, d'information, d'encadrement et de suivi, mais aussi et surtout des moyens financiers



Destinée Hermella Doukaga entourée des membres de son parti lors de la conférence-débat (photo adiac)

peuvent leur permettre d'entreprendre quelques activités économiques créatrices de revenus.

« La femme joue déjà un rôle significatif dans la société. Le plus important aujourd'hui, c'est de l'orienter et de l'encadrer afin qu'elle sorte de l'ornière et apporte suffisamment sa contribution dans le développement économique du pays », a indiqué la présidente du FP.

Dans son intervention, Destinée Hermella Doukaga a fait savoir aux femmes que pour la réussite de la Marche vers le déve-

loppement, elles doivent être combattives, courageuses, créatrices, pragmatiques et imaginatives. Elles devront être en mesure de créer des initiatives qui puissent faire d'elles, des femmes de valeur, capables d'accompagner le développement du pays, a-t-elle indiqué.

« Chères femmes, levons-nous et allons récupérer ce qui nous revient de droit. N'attendons pas que les hommes le fassent à notre place », a conclu la présidente de Front patriotique.

Firmin Oyé

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE-
Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétariat des rédactions : Clotilde Ibara, Jean Kodila
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodiolo, Norbert Biembedi, François Ansi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteurs en chef : Guy-Gervais Kitina, Thierry Nougou
Service Société : Parfait Wilfried Douniama (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Roger Ngombé (chef de service), Jean Jacques Koumbema, Firmin Oyé

Service Économie : Quentin Loubou, Fiacre Kombo, Lopelle Mboussa Gassia
Service International : Nestor N'Gampoula (chef de service), Yvette Reine Nzaba,

Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakys
Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rominique Nerplat Makaya
ÉDITION DU SAMEDI :
Meryll Mezath (Rédactrice en chef), Duryl Emilia Gankama, Josiane Mambou Loukoula

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Mélaine Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali
Coordonnateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa, Gypsie Oïssa
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Sports : Martin Enyimo
Relations publiques : Adrienne Londole
Service commercial : Stella Bope
Comptabilité et administration : Lukombo

Caisse : Blandine Kapinga
Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : Colonel Ebeya n° 1430, commune de la Gombe / Kinshasa - RDC - Tél. (+243) 015 166 200

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (chef de service)
Cyriaque Brice Zoba, Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Jeff Tamaff.

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama, Dani Ndungidi.

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Chef de service : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs : Farel Mboko
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie : Martial Mombongo
Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Directeur : Charles Zodiolo
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré
Commercial Brazzaville : Rodrigue Ongagna, Mildred Moukenga

Commercial Pointe-Noire : Mélaine Eta Anto
Diffusion de Brazzaville : Brice Tsébé, Irin Mauakani
Diffusion Kinshasa : Adrienne Londole.
Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moubelélé Ngono

TRAVAUX ET PROJETS TRANSVERSES

Directeur : Gérard Ebami Sala

INTENDANCE

Directeur : Philippe Garcia
Assistante : Sylvia Adhhas

DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse
Assistante : Marlaine Angombo

IMPRIMERIE

Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo
Chef de service préresse : Eudes Banzouzi
Chef de production : François Diatoulou Mayola
Gestion des stocks : Elvy Bombete
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo
Tél. : (+242) 06 983 9227 / (+242) 05 629 1317

eMail : imp-bc@adiac-congo.com

INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service), Rively Gérard Ebami-Sala, Myck Mienet Mehdi, Mbenguet Okandzé

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphane Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo
Tél. : (+242) 06 930 82 17

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.
Astrid Balimba, Magloire NZONZI B.

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepêchesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo /
Tél. : (+242) 05 532.01.09
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

CONSEIL DES MINISTRES

Des chiffres édifiants sur le recensement des agents civils de l'Etat

Soixante-six mille quatre cent vingt-deux, tel est le nombre des agents civils émergeant au budget de l'Etat d'après les résultats de la première phase du recensement de ces personnels conduit par le ministère de la Fonction publique du 31 octobre 2016 au 31 janvier 2017. La répartition géographique de ces derniers donne une idée de la position des

fonctionnaires sur l'ensemble du territoire national et à l'étranger. Au regard de ces chiffres communiqués au Conseil des ministres lors de sa réunion d'hier, le président de la République, a instruit les ministres des Finances et de la Fonction publique sur la mise en œuvre sans délai des mesures d'assainissement du fichier des fonctionnaires de l'Etat. Sont

particulièrement visés « les cas les plus flagrants de fraude, d'absentéisme ou de dysfonctionnement manifeste », qui entraineront très prochainement « la liquidation de la solde des agents concernés ».

COMPTE RENDU DU CONSEIL DES MINISTRES DU MERCREDI 22 MARS 2017

Le Conseil des ministres s'est réuni ce mercredi 22 mars 2017 au Palais du peuple, sous la très haute autorité de Son Excellence, monsieur Denis Sassou N'Guesso, président de la République, chef de l'Etat.

Seize (16) affaires étaient inscrites à l'ordre du jour, à savoir :

-Un (1) projet de loi organique relative aux lois de finances, au titre du ministère des Finances, du Budget et du Portefeuille Public ;

-Un (1) projet de loi organique déterminant l'organisation, la composition et le fonctionnement du Conseil consultatif de la femme, au titre du ministère de la Promotion de la femme et de l'intégration de la femme au développement ;

-Un (1) projet de loi organique déterminant l'organisation, la composition et le fonctionnement du Conseil consultatif de la jeunesse au titre du ministère de la Jeunesse et de l'éducation civique ;

-Trois (3) projets de décrets au titre du ministère des Mines et de la géologie ;

-Neuf (9) projets de décret au titre du ministère de l'Enseignement technique et professionnel, de la formation qualifiante et de l'emploi ;

-Une (1) communication du ministre de la Fonction publique et de la réforme de l'Etat, concernant le recensement physique des agents civils de l'Etat.

I/- Ministère des Finances, du budget et du portefeuille public.

Projet de loi organique relative aux lois de finances.

Prenant la parole, M. Calixte Ngonzo, ministre des Finances, du budget et du portefeuille public, a indiqué que le projet de loi organique soumis à l'attention du Conseil des ministres avait pour objet de transposer en droit interne la directive Cémac n°01 du 19 décembre 2011, relative aux dispositions communautaires harmonisées en matière de lois de finances.

Il a pour objet de mettre la procédure d'adoption des lois de finances en conformité avec la Constitution du 06 novembre 2015, et de corriger les insuffisances constatées dans la loi organique relative au régime financier de l'Etat promulguée le 3 septembre 2012.

Tout en conservant les principales innovations introduites par la loi organique de 2012, à savoir notamment : la gestion du budget de l'Etat en mode programmes et dotations ; la déconcentration de l'ordonnancement ; la tenue de la comptabilité patrimoniale de l'Etat, le projet de loi organique soumis à l'examen du Conseil introduit les nouveautés suivantes :

-La tenue obligatoire d'un débat parlementaire d'orientation budgétaire.

A ce titre, le gouvernement sera désormais tenu de transmettre au Parlement pour consultation un rapport sur la situation macroéconomique du pays et un rapport sur l'exécution du budget de l'exercice en cours, et ce au plus tard le 30 mai de l'année considérée.

Le Parlement devra organiser un débat d'orientation budgétaire en séance publique, avant le 1er juillet de chaque année.

-Le chainage vertueux de la loi de règlement, à savoir l'obligation pour le gouvernement de déposer la loi de règlement de l'exercice n-1 avant le dépôt du projet de loi de finances de l'année n+1.

-La création d'un responsable de programme, nommé par les ministres sectoriels, avec délégation de la compétence d'ordonnateur délégué.

-La prise en compte de la fonction de Premier ministre, chef du gouvernement, chargé de procéder aux arbitrages d'usage et à l'exécution de la loi de finances.

Après examen et discussion, le projet de loi organique a été approuvé par le

Conseil des ministres. Il sera transmis au Parlement pour adoption.

III/- Ministère de la Promotion de la femme et de l'intégration de la femme au développement.

Projet de loi organique déterminant l'organisation, la composition et le fonctionnement du Conseil consultatif de la femme.

Prenant la parole en lieu et place de Mme Inès Bertille Nefer INGANI, ministre de la Promotion de la femme et de l'intégration de la femme au développement en mission, Mme Ingrid Olga Ebouka Babackas, ministre du Plan, de la statistique et de l'intégration régionale, a présenté les grandes lignes du projet de loi organique soumis à l'examen du Conseil des ministres.

Pris en application des articles 232 et 233 de la Constitution, le projet de loi rappelle que le Conseil consultatif de la femme est chargé d'émettre des avis au président de la République sur les questions liées à la condition de la femme, et de faire des suggestions au gouvernement visant la promotion de l'intégration des femmes.

Engagement majeur et fruit de la volonté réitérée du président Denis Sassou N'Guesso d'inclure toutes les catégories de Congolaises et Congolais dans le processus décisionnel, le Conseil consultatif de la femme est structuré de la manière suivante : une Assemblée générale, ayant à sa tête un bureau, et un secrétariat exécutif permanent, organe représentatif du Conseil.

Composé uniquement de femmes, il inclura des membres de droit (femmes anciennes ministres, anciennes parlementaires) ainsi que des membres désignées issues des diverses couches de la société. Après examen et discussion, le projet de loi organique a été approuvé par le Conseil des ministres. Il sera transmis au Parlement pour adoption.

III/- Ministère de la Jeunesse et de l'éducation civique.

Projet de loi organique déterminant l'organisation, la composition et le fonctionnement du Conseil consultatif de la jeunesse.

Prenant à son tour la parole, Mme Destinée Hermella Doukaga, ministre de la Jeunesse et de l'éducation civique, a précisé que le projet de loi organique soumis à l'examen du Conseil des ministres était pris en application des articles 236 et 237 de la Constitution.

Rappelant que le Conseil consultatif de la jeunesse est la traduction constitutionnelle de la volonté politique exprimée par Son Excellence, monsieur Denis Sassou N'Guesso, président de la République, la ministre Doukaga a souligné que la jeunesse représente près de 70% de la population, et que sa promotion est un des éléments principaux de la dynamique du développement durable et participatif de notre pays.

Le Conseil consultatif a pour missions essentielles d'éclairer le chef de l'Etat, le gouvernement et l'ensemble des institutions sur la prise en compte effective des questions liées aux jeunes, en donnant plus particulièrement des avis techniques sur les questions relevant de la jeunesse. Structuré autour des instances suivantes (Assemblée générale, dirigée par un bureau ; secrétariat exécutif permanent), le Conseil consultatif de la jeunesse tiendra compte, dans sa composition, du principe de parité, mais également de la représentation de tous les départements du Congo, ainsi que des différentes catégories sociales et professionnelles composant la couche juvénile.

Après examen et discussion, le projet de loi organique a été approuvé par le Conseil des ministres. Il sera transmis au Parlement pour adoption.

III/- Ministère des Mines et de la géologie.

M. Pierre Oba, ministre des Mines et de la géologie, a soumis à l'examen du Conseil des ministres trois projets de décret.

1-Projet de décret portant attribution à la société Zhengwei Technique Congo d'un permis de recherches minières pour l'or dit « permis Mayéyé » dans le département de la Lékoumou.

Déterminée à s'investir davantage dans le domaine minier congolais, la société Zhengwei a sollicité et obtenu par arrêté ministériel du 31 octobre 2014 une autorisation de prospection pour l'or dans le district de Mayéyé. Encouragée par les premiers résultats de prospection, elle sollicite un permis de recherches minières pour l'or.

Après avoir précisé que le coût prévisionnel des travaux de recherches à mener est estimé à un milliard deux cents millions de frs CFA, le ministre OBA a invité les membres du Conseil des ministres à accéder à la demande formulée.

Après discussion, le Conseil des ministres a approuvé le projet de décret portant attribution à la société Zhengwei Technique Congo d'un permis de recherches minières pour l'or dit « permis Mayéyé » dans le département de la Lékoumou.

2-Projet de décret portant attribution à la Sintoukoka Potash S.A. d'un permis d'exploitation pour la potasse dit « permis Dougou », dans le département du Kouilou.

Filiale congolaise de la société australienne Elemental Minerals Limited, la société demanderesse entreprend depuis l'obtention d'un permis en août 2009 des recherches sur les sels de potasse et les sels connexes dans le nord de la plaine du Kouilou.

Un premier permis d'exploitation avait été octroyé courant 2013, en vue de produire 2 millions de tonnes de potasse par an.

Le projet de décret a pour objet d'octroyer un permis d'exploitation complémentaire sur la moitié sud du terrain de recherches, dénommée zone « Dougou », dans laquelle a été mise en évidence une importante minéralisation de carnallite et de sylvinites.

Gisement d'une profondeur estimée à 600 mètres, le site de Dougou dispose de ressources mesurées de 1,07 milliard de tonnes de potasse, ce qui permettra une production annuelle estimée à 5 millions de tonnes de potasse.

Soulignant le caractère ambitieux du projet, le ministre Oba a précisé que la mise en production, sur la base d'un investissement prévisionnel évalué à 4 milliards de dollars américains sur les 20 prochaines années, hissera le Congo au rang de premier producteur africain, avec un volume de production estimé à 6% du marché mondial.

Après discussion, le Conseil des ministres a approuvé le projet de décret portant attribution à la Sintoukoka Potash S.A. d'un permis d'exploitation pour la potasse dit « permis Dougou », dans le département du Kouilou.

1-Projet de décret portant deuxième renouvellement au profit de la société Saison Zhong du permis de recherches minières pour les polymétaux dans le département du Niari, dit « permis Kola-Banda ».

Société de droit congolais, Saison Zhong avait obtenu un premier renouvellement par décret de mai 2014. Afin de finaliser l'exécution de son programme, elle sollicite un deuxième renouvellement, dont le coût prévisionnel des travaux sur le lot dit « permis Kola-Banda » est estimé à 3 milliards de FCFA.

Après discussion, le Conseil des ministres a approuvé le projet de décret portant deuxième renouvellement au profit de

la société Saison Zhong du permis de recherches minières pour les polymétaux dans le département du Niari, dit « permis Kola-Banda ».

IV/- Ministère de l'Enseignement technique et professionnel, de la formation qualifiante et de l'emploi.

Prenant la parole en lieu et place de M. Antoine Thomas Nicéphore Fylla Saint Eudes, ministre de l'Enseignement technique et professionnel, de la formation qualifiante et de l'emploi en mission, M. Serge Blaise Zoniaba, ministre de l'Energie et de l'hydraulique, et conformément aux dispositions de la loi n°25-95 du 17 novembre 1995 modifiant la loi scolaire n°008/99 du 6 septembre 1990 portant réorganisation du système éducatif congolais, a soumis à l'approbation du Conseil des ministres neuf (9) projets de décrets fixant les conditions d'accès, l'organisation et le fonctionnement :

-Des lycées professionnels ;

-Des écoles paramédicales et médico-sociales ;

-Des collèges d'enseignement technique ;

-Des écoles nationales des beaux-arts ;

-Des écoles nationales des eaux et forêts ;

-Des écoles normales des instituteurs ;

-Des écoles nationales moyennes d'administration ;

-Des lycées techniques ;

-Des centres d'éducation, de formation et d'apprentissage.

Important train de mesures réglementaires, les projets de décrets soumis à l'examen du Conseil des ministres ont pour objectif de régulariser et consolider le statut juridique des établissements scolaires placés sous la juridiction du ministère chargé de l'Enseignement technique et professionnel.

Répondant au souci légitime de combler un vide juridique, les sept premiers projets de décret concernent des établissements qui ont entre-temps formé des milliers d'élèves, et doivent donc bénéficier d'une attention particulière du gouvernement en vue de l'amélioration continue de leurs performances.

Les deux autres projets de décret vont permettre aux structures scolaires de dernière génération (tels les lycées professionnels et les centres d'éducation de formation et d'apprentissage) de donner une impulsion décisive dans leur mission de service public.

Après discussion, le Conseil des ministres a approuvé les neuf projets de décret soumis à son examen, et fixant les conditions d'accès, l'organisation et le fonctionnement de l'ensemble des établissements scolaires relevant du ministère de l'Enseignement technique et professionnel, de la formation qualifiante et de l'emploi.

V/- Ministère de la Fonction publique et de la réforme de l'Etat.

Invité à prendre la parole, M. Aimé Ange Wilfrid Bininga, ministre de la Fonction publique et de la réforme de l'Etat, a éclairé les membres du Conseil des ministres sur l'état d'avancement du processus de recensement des agents civils de l'Etat.

Le ministre Bininga a rappelé que le recensement physique des agents civils de l'Etat a été officiellement lancé le 31 octobre 2016 par M. Clément Mouamba, Premier ministre, chef du gouvernement. Visant la maîtrise des effectifs de la Fonction publique, et celle de la masse salariale, ce recensement physique des agents est depuis lors mené tant sur le territoire national que dans les représentations du Congo à l'étranger.

Fondée sur l'application stricte des standards scientifiques mondiaux applicables en la matière, grâce notamment au concours du PNUD et à l'expertise de partenaires internationaux de renom, la première phase du recensement, réalisée

du 31 octobre 2016 au 31 janvier 2017, donne les résultats suivants :

-Identification de soixante-six mille quatre cent vingt-deux (66.422) agents civils de l'Etat ;

-La répartition géographique des agents recensés est la suivante :

•39.300 d'entre eux (soit 59,14%) sont employés à Brazzaville.

•8457 (soit 12,73%) à Pointe-Noire.

•1511 dans le Kouilou.

•2321 dans la Cuvette.

•1088 dans la Cuvette Ouest.

•1129 dans la Sangha.

•741 dans la Likouala.

•3520 dans le Niari.

•1005 dans la Lékoumou.

•1702 dans les Plateaux.

•2656 dans la Bouenza.

•2581 dans le Pool.

•411 dans les représentations diplomatiques du Congo à l'étranger.

Entrant dans le détail du recensement, le ministre Bininga a relevé qu'une commission interministérielle a été mise en place pour le traitement des données de cette première phase.

Cette phase permettra, entre autres, l'assainissement du fichier de la Fonction publique, ce qui permettra mécaniquement d'en alléger la masse salariale.

Poursuivant son propos, le ministre Bininga a indiqué aux membres du Conseil des ministres qu'une procédure sera ouverte aux agents n'ayant pas pu, lors de cette première phase, se soumettre aux différents contrôles. Il leur appartiendra alors de démontrer leur qualité d'agents publics civils de l'Etat.

Enfin, et traçant les perspectives de la seconde phase du toilettage du fichier de la Fonction publique, le ministre a indiqué les pistes suivantes :

-Sensibilisation des agents à leurs droits et obligations dans le cadre de leur statut ;

-Informatisation du fichier de la Fonction publique, grâce à la collecte des données effectuée lors de la première phase du recensement ;

-Amélioration des conditions de gestion des carrières des fonctionnaires et agents de l'Etat, grâce à la collecte de ces données et à leur exploitation.

Prenant la parole, Son Excellence, monsieur Denis Sassou N'Guesso, président de la République, chef de l'Etat, a instruit le gouvernement, et particulièrement les ministres des Finances et de la Fonction publique, de la nécessité que les premières mesures d'assainissement du fichier soient prises dans les meilleurs délais, afin que les cas les plus flagrants de fraude, d'absentéisme ou de dysfonctionnement manifeste soient traités dans le cadre de la liquidation des plus prochaines paies de la solde des fonctionnaires.

Le Conseil des ministres a félicité le ministre de la Fonction publique et de la réforme de l'Etat, notant au passage que le processus engagé depuis plusieurs mois, et ce dans un contexte difficile, permettra à terme à l'Etat congolais de maîtriser les effectifs de la Fonction publique et d'améliorer les performances de cet outil essentiel au fonctionnement régulier des pouvoirs publics.

L'ordre du jour étant épuisé, le président de la République a alors levé la séance. Commencée à 10h00, la réunion du Conseil des ministres a pris fin à 13h00.

Fait à Brazzaville, le 22 mars 2017

Thierry Lézin MOUNGALLA/-

Ministre de la Communication et des Médias Porte-parole du Gouvernement.

APPEL A MANIFESTATION D'INTERÊT

Une entreprise leader du secteur financier, membre d'un groupe international envisage de mettre en place, pour son organisation et ses activités, un ambitieux plan de communication, visant notamment à entretenir un lien permanent avec sa clientèle et, plus généralement, à assurer sa visibilité auprès du public.

À cette fin, elle invite les cabinets et agences de communication implantés en République du Congo ou pouvant intervenir dans cet espace géographique, et dotés d'une expérience éprouvée dans le domaine de la mission, à manifester leur intérêt, en soumettant un dossier faisant ressortir les références techniques, expériences professionnelles et atouts pertinents, démontrant leur capacité à assurer efficacement un accompagnement dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre d'un plan de communication complet et adapté aux orientations et missions de l'entreprise assistée.

Les cabinets et agences de communication intéressés doivent adresser leur dossier exclusivement à l'adresse suivante, en indiquant l'approche, les moyens nécessaires, le dispositif de pilotage et de mesure de l'impact des actions de communication préconisées, ainsi que des supports recommandés, au plus tard le 31 mars 2017 :

institutionfinancière@gmail.com

Les cabinets ou agences de communication, présélectionnés, seront contactés, pour participer au processus de sélection finale.

Message du gouvernement à l'occasion de la célébration de la journée mondiale de l'eau

Chers Compatriotes,

Le 22 mars de chaque année, la communauté internationale célèbre la journée mondiale de l'eau. Le thème retenu pour cette année est « Les eaux usées ». On entend par « eaux usées », des eaux dont les caractéristiques ont été altérées par un usage domestique, artisanal, industriel ou agricole.

Par ce thème, les Nations unies nous invitent à une réflexion profonde sur la relation symbiotique entre l'environnement et le cycle de l'eau, entre l'utilisation, le projet et le recyclage de l'eau. La Communauté des Nations libres a prescrit d'ici à 2030, dans le point 6.3 des Objectifs de développement durable (ODD), d'améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion des déchets et en réduisant au minimum les émissions des produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion des eaux usées non traitées et en augmentant considérablement à l'échelle mondiale, le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau ».

L'ONU-Eau nous rappelle que :

- plus de 80% des eaux usées résultant des activités humaines sont déversées sans aucune dépollution ;
- au moins 1,8 milliard de personnes dans le monde utilisent une source d'eau contaminée par les matières fécales ;
- traiter de manière sûre, les eaux usées

représentent une source durable en eau.

Aujourd'hui, en raison de la poussée démographique, l'urbanisation accélérée, de l'industrialisation et de l'exploitation minière, on constate, au Congo, une hausse considérable du volume des eaux usées produites.

Au cours de ces dernières années, le gouvernement a pris des initiatives pour équiper nos villes en infrastructures, permettant de collecter et de canaliser les eaux contaminées par l'activité humaine : construction des latrines ordinaires, ventilées dans les marchés, les écoles, les centres de santé intégrés et les ménages ; installation des stations de traitement des boues de vidange à Brazzaville (dans les localités de Lifoula et de Makana) et à Pointe-Noire (dans les localités de Vindoulou et de Fouta ; aménagement des voiries urbaines lors des municipalisations accélérées ; activités en cours du projet de développement urbain des quartiers précaires.

Si le niveau de couverture des services publics dans le secteur de l'eau, naguère bas, est en nette progression, celui plus spécifiquement du traitement des eaux usées laisse encore à désirer.

Le gouvernement entend bien s'atteler à y remédier progressivement, conformément



aux prescriptions du programme de société, « La Marche vers le Développement », du président Denis Sassou N'Guesso, relatives au renforcement des équipements urbains, à l'amélioration du cadre de vie dans les villes et à la préservation de l'environnement.

D'ores et déjà, au cours de cette année, en application de la loi 13-2003 du 10 avril 2003 portant code de l'eau, sera examiné un décret fixant les conditions de réalisation et d'exploitation des ouvrages collectifs d'évacuation et d'épuration des

eaux usées.

Avec l'évolution technologique, les eaux usées peuvent être recyclées au moyen de procédés permettant leur dépollution avant soit leur retour dans le milieu naturel soit leur réutilisation dans l'industrie, dans l'agriculture et même dans les ménages.

Chers compatriotes,

Cette journée mondiale nous rappelle le long chemin qui nous reste à parcourir pour maîtriser l'ensemble des opérations liées au traitement de l'eau, élément stratégique à l'origine de nombreux conflits pour en assurer le contrôle.

Bien qu'ayant été abondamment dotée par la nature de cette denrée vitale, il nous faut, au Congo, la préserver car elle deviendra dans un avenir proche, si elle ne l'est déjà, l'objet de grands enjeux internationaux. C'est l'occasion de demander à tous de contribuer à l'entretien des écosystèmes sains pour assurer le bien-être de l'humanité. En protégeant nos ressources en eau, nous garantissons aux générations à venir, les conditions d'une vie heureuse sur notre planète.

Merci de votre attention !

MÉTÉOROLOGIE

Le gouvernement appelle à l'éclosion d'une culture de temps et du climat

Le ministre des Transports, de l'aviation civile et de la marine marchande, Gilbert Mokoki, a invité le 22 mars à Brazzaville, la population congolaise à développer la culture de temps et du climat. Cette invite a été faite dans le cadre de la journée mondiale de la météorologie célébrée le 23 mars de chaque année.

« Qu'il me soit permis, à l'occasion de cette journée, d'inviter la population congolaise à s'investir pleinement afin de favoriser le développement d'une culture de temps et du climat comme fondement de toutes leurs activités », a-t-il déclaré.

Après avoir souligné le rôle de la météorologie, le ministre Mokoki a indiqué que le Congo adhérerait à toutes les initiatives mondiales portant sur le développement des services météorologiques et hydrologiques. « Aujourd'hui, plus que jamais, on s'aperçoit que l'économie mondiale est de plus en plus sensible au temps et au climat », a-t-il renchéri.

Le Congo vient de mettre sur pied un studio de diffusion de l'information météorologique.



Gilbert Mokoki, ministre des Transports, de l'aviation civile et de la marine marchande DR

Basé au siège de l'Agence nationale de l'aviation civile (ANAC), ce studio est le fruit de la coopération entre le Congo, la Grande Bretagne et l'Organisation météorologique mondiale (OMM). La journée mondiale de la météorologie est célébrée chaque année depuis le 23 mars 1961. Elle commémore aussi l'entrée en vigueur de la Convention instituant, l'Organisation météorologique mondiale. Cette année, cette journée est placée

sur le thème : « Comprendre les nuages ».

Le ministre Mokoki a rappelé que les nuages jouaient un rôle décisif dans l'équilibre énergétique, le climat et les conditions météorologiques planétaires.

Pour lui, il est capital d'appréhender les nuages pour mieux prévoir les conditions météorologiques, modéliser les effets des changements climatiques à venir et évaluer les ressources en eau.

Christian Brice Elion

JOURNÉE MONDIALE DE L'EAU

L'Agence EAA et les acteurs du secteur réfléchissent à la gestion des eaux usées à Brazzaville

Dans le cadre de cette journée, l'Agence Eau et Assainissement pour l'Afrique (EAA), bureau pays du Congo, a organisé le mercredi 22 mars à Brazzaville, sous la houlette de sa représentante résidente, Georgette Ingani, une journée de réflexion autour du thème de l'année : « les eaux usées, réduction et réutilisation ».

Cette rencontre a permis à l'animateur du jour, Candace Thierry Megan ingénieur socio-environnementaliste, d'amener les participants à la compréhension des eaux usées et leurs origines notamment dans le sens de la sensibilisation pour que les ménages et d'autres usagers puissent aller vers l'économie de l'eau et non vers le gaspillage, afin de réduire les quantités d'eaux usées produites. Et lorsque ces eaux sont produites ; comment faire pour les traiter avant de les rejeter dans la nature ou les réutiliser.

Dans son mot de circonstance, la représentante résidente d'EAA, Georgette Ingani, a rappelé que l'eau, c'est la vie et, par conséquent, il est légitime de lui consacrer toute une journée. Il est juste que le monde s'arrête un jour pour la célébrer : « L'homme a besoin d'eau pour exister. Ses éléments vitaux baignent dans l'eau, le sang, la salive, les urines, etc. Bref, l'homme ne peut pas se permettre de vivre sans eau. Il a besoin d'eau pour se désaltérer, se nourrir ; pour ses travaux divers, dans l'agriculture, l'industrie ; pour sa santé, son environnement

et son bien-être », a déclaré Georgette Ingani.

« Par ailleurs, nous devons être proactif pour ce contexte actuel de changement climatique, ou, si nous n'y prenons garde, le monde peut tomber dans une situation de carence dangereuse d'eau qui pourrait hypothéquer notre existence. En effet, nous devons éviter de la gaspiller. Nous devons la gérer avec parcimonie et intelligence », a-t-elle poursuivi.

Dans le jeu des questions-réponses et de façon ramassée, plusieurs intervenants ont présenté chacun son bilan et fait une projection sur les mesures à prendre au sein des ménages et de la communauté qui engendrent plus de productions d'eaux usées, etc. Une enquête réalisée a montré que 70% des eaux que nous prélevons se transforment en eaux usées. Plus l'eau est préservée, plus il y a augmentation en volume des eaux usées. 80% des eaux usées gérées dans la société retournent dans l'écosystème sans avoir été traitées ou réutilisées. Et lorsqu'on ne les traite pas avant de les rejeter dans l'environnement, elles constituent un danger pour la population et notre cadre de vie. 1,8 milliards de personnes risquent de contacter la choléra, la dysenterie et les maladies liées à l'eau en buvant de l'eau contaminée par les excréments. L'ONU habitat a prouvé que la demande mondiale d'eau devrait progresser de 50% d'ici à 2030.

Guillaume Ondzé

FAWE-CONGO

Clubs « Tosolola », une initiative à pérenniser

La présidente de l'antenne nationale du Forum des éducatrices africaines (Fawe-Congo), Rosalie Kama-Niamayoua, a demandé le 21 mars, aux partenaires, pouvoirs publics et autres individualités de soutenir le fonctionnement des clubs scolaires « Tosolola » au titre de l'année 2016-2017.

Conformément à sa vision consistant à promouvoir l'éducation des filles pour le développement de l'Afrique, Fawe-Congo a bénéficié en 2015 d'un financement du Fonds des Nations unies pour l'enfance (Unicef), dans le cadre du projet « Appui holistique à 500 jeunes filles scolarisées vulnérables ». Ce qui lui a permis, entre autres, d'installer en décembre de la même année, dans dix établissements d'enseignements général et technique du département de Brazzaville, des clubs scolaires « Tosolola » (exprimons-nous ou parlons-en).

Il s'agit, en effet, d'une organisation des élèves d'un établissement scolaire en groupe d'échanges, de réflexion et d'actions pour identifier les problèmes d'éducation en général et de la scolarité des filles en particulier. Ceci en vue de rechercher des stratégies de résolution des problèmes identifiés à travers des activités bien planifiées. Ces clubs jouent également le rôle de cellules d'écoute, qui sont des structures auprès desquelles les élèves peuvent soumettre les problèmes qu'ils rencontrent au cours de leur scolarité.

D'après des témoignages poignants des élèves et enseignants, entendus lors de l'atelier de restitution des activités de ces clubs, à l'occasion de la célébration de la Journée internationale de femme par Fawe-Congo, cette expérience mérite d'être reconduite cette année. En effet, ces témoignages ont porté, entre autres, sur le harcèlement sexuel, les grossesses précoces, la prise de conscience et bien d'autres aspects.

Selon le Pr Rosalie Kama-Niamayoua, la mise en place de

ces clubs scolaires concourt non seulement à promouvoir l'éducation des filles, tout en veillant à assurer à ces dernières un accès équitable et sans restriction à une éducation de qualité avec les mêmes chances de réussite que les garçons. Mais contribue également au maintien des filles à l'école et les aide à améliorer leurs résultats scolaires. « Faute de soutien, ces clubs risquent de devenir de simples structures ornementales dans les établissements, alors qu'ils ont un rôle très important à jouer dans l'appui de l'éducation des filles », s'inquiète-t-elle.

Des statistiques inquiétantes

L'éducation des filles demeure, d'après Fawe-Congo, une préoccupation tant pour la communauté internationale que pour le gouvernement congolais. En dépit des avancées significatives dues à l'existence de nombreux instruments juridiques aux plans national, sous-régional et international garantissant l'égalité entre les hommes et les femmes, beaucoup reste encore à faire. Certains départements scolaires du Congo présentent la particularité d'avoir de faibles taux de scolarisation des filles. La présidente de Fawe-Congo a, par exemple, cité les cas du Kouilou (25% de filles au lycée) ; Likouala (27,92%) ; Plateaux 29,04%) ; Cuvette-Ouest (32,62%) ; Pool (32,94%) et Sangha (34,08%).

Selon une collecte de données réalisée par Fawe-Congo en 2015, dans certains lycées du département de Brazzaville, sur un effectif total de 115 198 élèves au lycée, toutes classes et séries confondues, 53 801 sont des filles, soit 46,70% des effectifs. Cette situation s'explique par de nombreux facteurs qui influent sur la scolarisation des filles. « Des études menées en République du Congo sur la problématique de l'éducation des filles font apparaître que la représentation des filles



Les participants / crédit photo Adiac

diminue au fur à mesure que l'on progresse dans le cursus scolaire », a précisé Rosalie Kama-Niamayoua.

Rappelons que les participants à cette cérémonie organisée à la Grande bibliothèque universitaire ont, par ailleurs,

suivi une communication portant sur la violence en milieu scolaire.

Parfait Wilfried Douniama



TOMBOLA LA CONGOLAISE

A l'occasion de la 1ère course féminine pour l'Égalité et la Parité

Tirage au sort le **Dimanche 26 Mars** à 11h au Boulevard ALFRED RAOUL et en Direct sur Télé-Congo

Prix du ticket 500 FCFA

Lots à gagner :

- Split
- Billet D'avion
- Ordinateur portable
- Nuit d'hôtel
- Carte de recharge
- Et de nombreux autres lots...

La liste des numéros gagnants sera consultable sur notre site internet

www.courselacongolaise.com
courselacongolaise@gmail.com
 Tel: 05 386 06 05 / 06 429 50 20

Ouvert à Brazzaville

Burotec
www.burotec.biz

Agence Brazzaville : Rez-de-chaussée, Immeuble 5 Février 1979 - Brazzaville - République du Congo
 E-mail : contactbzv@burotec.biz / salesbzv@burotec.biz - Tél. : (00242) 05 537 14 71 / 05 537 14 75

Partenaires : Esselte, Rapid, Quovadis, Qbox, Parker, Rhodia, Exacompta, Fellowes, Stabilo.

Agence Pointe Noire : 98, Avenue Charles de Gaulle - B.P. 828
 E-mail : contact@burotec.biz / vente@burotec.biz - Tél. : 06 677 66 56 / 05 524 26 78 / 22 294 08 04

AIMF

Plus de trente maires des pays francophones attendus à Brazzaville

La ville de Brazzaville va accueillir du 24 au 26 mars, la 85e réunion de l'Association internationale des maires francophones (AIMF) élargie aux pays de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (Cemac) ainsi qu'à ceux des Grands lacs.

Les objectifs visés sont, entre autres, la mise en place d'un réseau des maires de la Cemac, la mobilisation des femmes leaders dans l'espace Cemac et Grands lacs sur les problèmes d'urbanisation, la mobilisation des acteurs et des autorités en charge des questions transfrontalières sur la nécessité de renforcer les espaces transfrontaliers et de vulgariser l'expérience de la commission spéciale de coopération entre Brazzaville et Kinshasa.

Pour renforcer l'ancrage local au plus près des populations et des organisations d'intégration, cette rencontre connaîtra la participation de plus de trente maires des pays francophones.

La réunion de Brazzaville évoquera également les questions des espaces urbains en pleine mutation ; la responsabilité sociétale des organisations sous-régionales dans la prise en compte des autorités locales dans les politiques nationales des pays de la zone Cemac et des Grands lacs.

A ces sujets, il y aura des échanges sur la coopération transfrontalière entre les pays de la zone Cemac, une présentation de l'étude sur la coopération transfrontalière entre les autorités locales, des échanges avec les responsables du programme « territorial » ainsi qu'avec les acteurs et responsables de la commission de coopération (Cospéco) entre les villes de Brazzaville et Kinshasa afin de rééditer cette expérience au niveau des pays des Grands lacs et, enfin, un document sera validé et soumis à l'appréciation des chefs d'Etat de ladite zone économique et monétaire.

Rappelons que les villes de l'Afrique centrale sont les premiers partenaires de l'AIMF et la première région d'investissement de l'association.

Fortuné Ibara

PROMOTION DES VALEURS DE BONHEUR

Les gouvernements invités à assurer les conditions minimales de bien-être

Dans l'idée d'encourager les gouvernants à faire accroître le bonheur et le bien-être des hommes dans le monde, l'ONU a appelé la communauté internationale à renouveler son engagement de continuer à bâtir des sociétés plus justes et égales. L'annonce a été faite le 20 mars par la vice-secrétaire générale de l'ONU, Amina Mohammed, notamment à l'occasion de la commémoration de la journée internationale du bonheur.

« Les Nations unies ont toujours existé pour promouvoir et assurer le bien-être et le bonheur de tous les peuples », a souligné la vice-secrétaire avant de rappeler que l'engagement pris pour promouvoir le bien-être des populations du monde s'est encore renforcé en 2011, plus précisément quand l'assemblée générale des Nations unies a adopté la résolution dénommée : « Bonheur vers une approche holistique du développement ».

En effet, dans l'esprit de cette résolution, il est bien reconnu, selon l'ONU, que dans la majorité des pays le produit intérieur brut ne reflète pas adéquatement le bien-être et le bonheur des personnes. Elle souligne, cependant, la nécessité de reconnaître des indicateurs de bien-être ayant des sources de bonheur, qui vont au-delà des indicateurs économiques.

Par ailleurs, pour la responsable de l'ONU, le monde a besoin d'approches plus inclusives, équitables et équilibrées pour promouvoir le développement et favoriser la durabilité, l'éradication de la pauvreté, le bonheur et le bien-être de tous les peuples.

« Dans la poursuite d'une telle

approche, de nombreux pays se sont efforcés d'élaborer des mesures plus larges de progrès, souvent à travers des consultations publiques, des commissions parlementaires et des efforts pour développer de nouveaux indicateurs et une meilleure compréhension du bien-être », s'est félicitée la vice-secrétaire générale, tout en encourageant les autres gouvernements, en consultation avec les parties prenantes concernées, à poursuivre des efforts similaires.

Invitant les dirigeants du monde à reconnaître la nécessité de ce concept du bien-être, Amina Mohammed a souligné que les gouvernements ont le devoir d'assurer les conditions minimales de bonheur pour tous les peuples. Car, la poursuite de la croissance économique seule peut avoir un impact négatif considérable sur le bien-être humain et peut également entraîner des inégalités croissantes, ainsi qu'une dégradation de l'environnement. Alors que, le but du développement est d'accroître le bien-être des personnes. « Le monde doit tirer partie des enseignements de la science du bien-être et penser à établir des alliances avec le

secteur privé. Parce que, le bonheur est bon pour les entreprises et que, les travailleurs heureux sont plus productifs », a-t-elle reconnu.

En outre, établissant une comparaison entre le bien-être et la sécurité, la vice-secrétaire a précisé que le bien-être ne dépend pas uniquement du revenu. Car, les hommes sont plus heureux quand ils ont la sécurité personnelle et des emplois. Ou, lorsqu'ils jouissent de la liberté d'expression, quand l'environnement est propre, lorsqu'ils ont de solides relations familiales, fondées sur la solidarité intergénérationnelle et disposent d'un réseau d'amis de confiance. « Ces besoins humains peuvent être comblés dans des sociétés où les hommes sont habilités à poursuivre leurs propres objectifs qui garantissent leur bien-être personnel. Particulièrement, dans des sociétés inclusives et égalitaires où les droits de l'Homme sont choisis et respectés », a conclu Amina Mohammed, tout en rappelant aux gouvernants que le programme de développement à l'horizon 203 reconnaît que la lutte contre la pauvreté doit aller de pair avec des stratégies, qui favorisent la croissance économique et répondent à une série de besoins sociaux, notamment: l'éducation; la santé; la protection sociale et les possibilités d'emplois.

Rock Ngassakys



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'Assemblée Générale des Actionnaires de la Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale (BDEAC) s'est réunie en session extraordinaire le 18 mars 2017 au Siège de la Banque à Brazzaville (République du Congo), sous la Présidence de **Son Excellence M. le Ministre Miguel ENGONGA OBIANG EYANG**, Ministre des Finances et du Budget de la République de Guinée Equatoriale.

L'ordre du jour a porté sur la nomination et la prise de fonction de Monsieur Fortunato OFA MBO NCHAMA, en qualité de Président de la BDEAC.

Au cours de cette session extraordinaire, l'Assemblée Générale a approuvé à l'unanimité la nomination de Monsieur Fortunato OFA MBO NCHAMA au poste de Président de la Banque pour une durée de cinq (05) années.

Fait à Brazzaville le 18 mars 2017.

Service Communication BDEAC/ Siège Brazzaville (www.bdeac.org, bdeac@bdeac.org)
Contacts : Tél. : 06 929 98 01, Email : m.lemanga@bdeac.org/ Tél : 00242 05 304 18 39, Email : J.meying@bdeac.org

Reflexion stratégique et dynamique de la femme «Mtneuse» au sein de MTN

La société MTN a décliné la journée du 8 mars dernier à Brazzaville, de manière innovante et originale. Ce, à travers l'offre d'une expérience exceptionnelle par les MTNeuses et pour les MTNeuses, visant à partager les valeurs des femmes de MTN Congo pour impacter positivement l'écosystème national par le concept d'empathie. En effet, les « MTNeuses » ont entrepris pour 2017 une série d'initiatives novatrices tant en interne qu'en externe tout au long du mois dédié à la femme. Un peu comme pour réaffirmer le caractère socialement responsable de ces dames,



Des MTNeuse entourant Mme le Pr. Francine Ntouni et le CEO de MTN (DR)

conformément à la vision du groupe MTN et à sa mission, afin de célébrer le 8 mars de manière à partager ladite vision au plus grand nombre de femmes. Pour ce faire, conformément à la thématique annuelle du Système des Nations Unies « d'être audacieux pour le changement », MTN Congo sous la houlette de son Directeur Général, Djibril OUATTARA, a organisé un débat entre les MTNeuses dans la salle de conférence de la Préfecture de Brazzaville. Elles sont venues des différents départements de la république. Ce débat a fait suite à la projection du film « Les figures de l'ombre », réalisé par Théodore Melfi avec Taraji P. Henson, Octavia Spencer et Janelle Monae. Un film fabuleux qui retrace l'extraordinaire destin de trois femmes scientifiques afro-américaines qui ont permis aux Etats-Unis de prendre la tête de la conquête spatiale, grâce à la mise en

orbite de l'astronaute John Glenn, sortie officiellement en salles le 8 mars 2017. La particularité de ce film est qu'il met en exergue le caractère misogyne de l'homme (Masculin) à travers une forme de discrimination intellectuelle de certains scientifiques, qui ont maintenu dans l'ombre le travail réalisé par les trois femmes scientifiques afro-américaines. Les deux handicaps qu'ont rencontré ces trois scientifiques – être Femmes et Noires – ne les a pas freiner dans leurs rêves, ni dans leurs ambitions. Le parallélisme a été très net avec les différentes situations que vivent les femmes en entreprise, comme le manque de reconnaissance, les profondes inégalités de traitements, la discrimination, ... Tels ont été d'ailleurs en filagramme les axes abordés dans ce film. La surprise, à la fin de la séance, a été qu'une invitée de marque en la personne du Professeur Francine NTOUMI, y avait assisté aussi et était là en qualité de Speaker. Congolaise de son Etat, première femme africaine responsable du secrétariat de l'Initiative Multilatérale sur le paludisme, Femme très engagée dans le renforcement des capacités de recherche en santé sur le continent africain (engagement qui lui a valu la coordination du réseau régional d'Afrique centrale sur la tuberculose, le VIH/SIDA et le paludisme), Francine NTOUMI est membre de nombreux comités scientifiques internationaux dont le Global Health Scientific Advisory Committee de la Fondation Bill et Melinda GATES. Celle-ci a été heureuse de partager, avec les Femmes de MTN Congo, son exceptionnel parcours tant sur le plan professionnel qu'humain, ses rapports avec ses collègues masculins dans un monde en proie de reconnaissance, le paradigme de sa carrière professionnelle et sa vie de famille, etc. Ce qui a ainsi donné l'opportunité aux MTNeuses d'interagir avec elle, de manière éclairée. Quoi de mieux que de voir une entreprise mettre un accent particulier sur la relation « Femmes et Performance de l'entreprise, ainsi que son intérêt managérial »!

Si pour le poète Aragon, « la femme est l'avenir de l'homme », il y a de se demander si elle l'est aussi pour l'entreprise... Au moment où les prévisions démographiques annoncent un retournement de tendance sur le marché du travail et notamment une pénurie de cadres, l'égalité professionnelle redevient un sujet d'actualité et pointu. En 2001 déjà, Belghiti et Rodhain insistaient sur la nécessité de considérer les femmes comme « un potentiel pour l'entreprise » et l'égalité professionnelle sous l'angle de l'intérêt managérial. Force



Une MTNeuse ayant reçu un présent de la part du DG (DR)

est de constater que certaines entreprises adoptent des politiques actives de féminisation, ou plus généralement, de la gestion de la diversité de leurs ressources humaines, comme dans le cas d'espèce, au sein MTN Congo. Ainsi, à l'occasion de la journée internationale de la femme, cerise sur le gâteau, chaque MTNeuse a reçu de la direction de l'entreprise une fleur et un cadeau particulier symbolisant la reconnaissance de l'engagement extraordinaire des Femmes de MTN Congo dans leur travail.

MTN, everywhere you go !



Les MTNeuses entourant leur invitée

VATICAN

Le président Paul Kagamé reçu chez le pape François

Une page des relations crispées entre l'Eglise et le Rwanda a sans doute été tournée lundi au Vatican.

Entre le Vatican et le Rwanda pays pourtant largement catholique, les relations n'ont jamais été un fleuve tranquille. Surtout pas après le génocide d'avril 1994, qui vit beaucoup d'hommes et femmes d'Eglises soupçonnés de participation ou d'incitation active au génocide ayant eu un bilan effroyable : près d'un million de morts majoritairement chez les Rwandais d'ethnie tutsie. Les autorités actuelles à Kigali ont toujours fait part de leur insatisfaction devant les

marques de repentance venues de la hiérarchie de l'Eglise.

C'est pourquoi la rencontre de lundi, au Vatican, entre le pape François et le président rwandais Paul Kagame a été chargée en symboles. L'entretien entre le pape et le président qui était accompagné de son épouse, Jeannette, a duré une vingtaine de minutes. Au bout desquelles le Vatican a indiqué que le pape avait exprimé à cette occasion « sa profonde tristesse, et celle du Saint-Siège et de l'Eglise, pour le génocide perpétré contre les Tutsi » ainsi que « sa solidarité avec les victimes et ceux qui continuent à souffrir

des conséquences de ces tragiques événements ». Le Saint-Siège a rappelé le geste fort accompli déjà par le pape Jean-Paul II pour le jubilé de l'An-2000 dénonçant « les péchés et les manquements de l'Eglise et ses membres, dont des prêtres, et des hommes et des femmes d'Eglise qui ont succombé à la haine et à la violence, trahissant leur propre mission évangélique ». En évoquant cette condamnation de son prédécesseur, le pape François a lui aussi « imploré à nouveau le pardon de Dieu pour les péchés et manquements de l'Eglise et ses membres ».

Ces paroles sont tombées dans l'oreille d'un président Kagamé qui les attendait assurément. Le 21 novembre dernier l'Eglise catholique rwandaise avait officiellement demandé pardon pour tous les chrétiens ayant été impliqués dans le génocide. En tant qu'institution, « l'Eglise n'a pas participé au génocide », avait plaidé Mgr Philippe Rukamba, évêque de Butare et président de la conférence épiscopale rwandaise. Ces propos avaient suscité la moue chez les officiels rwandais, estimant qu'« au vu de l'échelle à laquelle ces crimes ont été commis, des excuses de la part



Le président Paul Kagame et le pape François (DR)

du Vatican seraient amplement justifiées ». Voilà donc qui est fait. Alors, page tournée ? Le président Kagamé a twitté par la suite : « C'est un grand jour » ; « un nouveau chapitre dans les relations entre le Rwanda et l'Eglise catholique/Saint-Siège ». Il a souligné que demander pardon était à ses yeux « un acte de courage » indéniable. En tout cas, le Vatican multiplie les gestes pour revenir à une relation apaisée qui ne minore pas la gravité des faits endurés pendant et après le génocide (trois évêques avaient été assassinés après le génocide, par

vengeance). Durant leur entretien, le pape a offert à M. Kagame une médaille représentant « un désert devenu jardin », allusion au pays en reconstruction après le génocide. Pour sa part, le président a apporté au pape un bâton traditionnel, symbole de commandement qu'un dignitaire est tenu de prendre en main à chaque annonce solennelle. Après cette rencontre « historique » Jean-Pierre Dusingizemungu, président de la principale association de rescapés du génocide rwandais, Ibuka, a parlé d'un « pas de géant ».

Lucien Mpama

Nouveau nonce au Rwanda

Le nouvel ambassadeur du Vatican va se mettre au service d'une diplomatie en consolidation.

La régularisation des relations entre le Vatican et le Rwanda s'accompagne de décisions qui vont dans le sens de la détente. Le président Paul Kagame a été reçu au Vatican lundi matin, 20 mars. Deux jours avant la visite au Vatican du président Kagame, le Vatican a nommé un Nonce apostolique à plein-titre au Rwanda. Il s'agit de Mgr Andrzej Jozwowicz.

Né en 1965 en Pologne, le nouvel ambassadeur du Vatican était jusqu'ici conseiller de Nonciature. Prêtre depuis 1990, il est entré au service diplomatique du Saint-Siège en juillet 1997. Parfait polyglotte comme le sont les ambassadeurs du Vatican, Mgr Andrzej Jozwowicz a servi aux représentations pontificales au Mozambique d'abord, ensuite en Thaïlande, en Hongrie, en Syrie, en Iran et en Russie. Un éventail éclectique de pays qui ont forgé une expérience qui ne demande désormais qu'à se mettre, au Rwanda, au service d'une diplomatie de consolidation.

Simplifiez-vous la vie avec les forfaits BCI !

A la BCI vous pouvez regrouper les essentiels de la gamme de produits et services à un prix forfaitaire, connu à l'avance.

Fini les tracasseries : vous pouvez dire adieu à vos prélèvements multiples mensuels !

Faites des économies, allant jusqu'à plus de 70.000 F par an !

FORFAIT SERENITE

Composition :

- Carte bancaire : LEADER
- SMS BANKING : BCI SANGO
- 1 Chéquier par an
- Virement BCI vers BCI
- Frais d'édition d'extrait de compte
- Réduction chez nos partenaires

Prix : 2500 FCFA

FORFAIT SERENITE +

Composition :

- Carte bancaire : VISA CLASSIC
- SMS BANKING : BCI SANGO
- 2 Chéquiers par an
- Virement BCI vers BCI
- Frais d'opposition en cas de perte ou vol
- Virements permanents sur un compte épargne
- Réductions chez nos partenaires

Prix : 5.000 FCFA

FORFAIT PRESTIGE

Composition :

- Carte Bancaire haut de gamme : VISA GOLD
- WEB-BANKING
- 2 Chéquiers par an
- Virement BCI vers BCI
- Frais d'édition d'extrait de compte
- Frais d'opposition en cas de perte ou vol
- Augmentation de plafond de la carte
- Virements permanents sur compte épargne
- Réductions chez nos partenaires

Prix : 10.000 FCFA

De plus, vous bénéficierez de remises pouvant aller jusqu'à 50% de réductions, chez nos nombreux partenaires grâce à votre carte membre.

PEEDU

Remise aux entreprises des sites des travaux de construction des feeders souterrains 20 KV

L'unité de coordination du Projet Eau, Electricité et Développement Urbain (PEEDU) a procédé à la remise officielle des sites de construction des seize (16) feeders (ou départs) aux entreprises STEG International Services et Groupement MBTP-CELEC. Cette activité a eu lieu respectivement à Brazzaville et Pointe-Noire au cours de la première quinzaine de mars 2017.

Dans le cadre de la mise en œuvre du financement additionnel du PEEDU, il est prévu, entre autres, la construction de seize (16) feeders souterrains 20 KV dont sept (7) à Brazzaville et neuf (9) à Pointe-Noire). Au terme de la procédure d'appel d'offres international et après avis de non objection de la Banque mondiale, les entreprises STEG International Services et le Groupement MBTP-CELEC ont été sélectionnées pour la réalisation des desdits travaux respectivement à Brazzaville et Pointe-Noire.

Ces travaux consistent en la construction de nouvelles lignes de transport électrique moyenne tension (MT) pour d'une part décongestionner les lignes existantes et surchargées, et d'autre part, desservir en électricité de nouveaux quartiers dans ces deux agglomérations. A Brazzaville, deux (2) feeders partiront du poste-source très haute tension (THT) de Djiri et desserviront les postes moyenne tension/basse tension (MT/BT) Okandze, au quartier Massengo sur la RN2 et A. A NETO au quartier. Le



linéaire est de 27 Km. Les cinq (5) autres ont pour source la sous-station THT Tsielampo, avec pour destination les postes MT/BT; Mboundza, au quartier Nkombo; Mairie Moungali, au carrefour route de la Cité des 17 et rue Itoumbi; Coupure Maya, au quartier Batignolles; Alphonse Massamba Débat, à Diata; la Poudrière, en face du marché de la poudrière. Le linéaire est ici de 41, 2 Km. S'agissant de Pointe-Noire, tous les neuf feeders prennent leur source au poste THT Mongo Kamba 1 et ont

pour point de chute les postes MT/BT CT3, au quartier Songolo; Moe POATY à Loandjili; Loango ancien, situé dans le quartier de Télé Pointe-Noire; Saint Jean Bosco, non loin du marché Fond Tié Tié; Augouard (à côté du stade Anselmi)

à Pointe-Noire, ainsi que les lignes BT. Les sites des postes à réhabiliter ont fait l'objet des visites par les soumissionnaires potentiels. C'était les 13 et 14 mars 2017 à Brazzaville et les 16 et 17 mars 2017 à Pointe-Noire.

Le projet a posé 230 Km de réseau d'adduction d'eau secondaire à Brazzaville et Pointe-Noire. Il a réalisé 22.000 branchements privés, avec compteurs à la consommation. Il faut mettre également à l'actif du PEEDU, la



Vue partielle du poste THT Mongo Kamba (DR)

Avec la construction des feeders et des postes MT/BT, le but visé est l'amélioration de la qualité de l'électricité dans les quartiers bénéficiaires de ces travaux. Rappelons que le PEEDU a réalisé, dans le cadre de son financement initial, 31 Km de voiries urbaines à Brazzaville et à Pointe-Noire; 6000 mètres carré de zone d'érosion traités à Brazzaville; 56 salles de classes construites/réhabilitées avec tables-bancs et fournitures scolaires; sept (7) centres de santé intégrés réhabilités dans les deux villes. En ce qui concerne le volet

réalisation d'un système d'information géographique (SIG) et de la gestion de maintenance assistée par ordinateur (GMAO) du réseau d'exploitation de la SNDE. Toutes ces réalisations obéissent à l'objectif principal du projet qui est celui « d'améliorer l'accès des habitants des zones ciblées de Brazzaville et Pointe-Noire aux services infrastructures de base, à l'eau potable et à l'électricité ». Ce sont 1.196.000 habitants qui ont déjà été impactés directement par les réalisations du PEEDU.

Ministère des Petites et moyennes entreprises, de l'Artisanat et du Secteur informel
Cabinet.

RÉPUBLIQUE DU CONGO
Unité* Travail* Progrès

COMMUNIQUÉ OFFICIEL

Madame la ministre des Petites et moyennes entreprises, de l'Artisanat et du Secteur informel invite les artisans et artisans de Brazzaville à bien vouloir prendre part à la cérémonie officielle de présentation du projet « Initiative pour la solidarité et l'autonomisation de l'artisanat congolais », en abrégé « ISAAC », qui aura lieu :

-Date : vendredi 24 mars 2017

-Heure : 10 heures

-Lieu : auditorium du ministère des Affaires étrangères, de la coopération et des Congolais de l'étranger.

Le projet ISAAC est un mécanisme de financement innovant et participatif au service de l'artisanat congolais.

La présence de tous les artisans et les amis de l'artisanat est vivement souhaitée.

Fait à Brazzaville, le 21 MARS 2017

Directeur de Cabinet
Armand Bienvenu VOUIDIBIO

ÉVÉNEMENT

Kinshasa prépare la première édition 2017 du festival du Livre et de la Bible

L'annonce de la tenue de cette grande fête culturelle et littéraire qui aura lieu du vendredi 28 avril au dimanche 07 mai 2017 à la place des Évolués, dans la ville province de Kinshasa, commune de la Gombe, a été faite aux Dépêches de Brazzaville par le directeur général de Médiaspaul, Roberto Ponti. Le thème de ce festival est centré sur le développement intégral : « Lire c'est développer ».

Le festival du Livre et de la Bible (Felibi) est organisé par les éditions Médiaspaul et Paulines. Membres de la Famille paulinienne, les deux institutions œuvrent dans le secteur de la chaîne du livre au Congo (éditions, imprimerie, diffusion) depuis plus de 50 ans. En plus de cinquante ans de présence, les deux maisons d'éditions ont acquis une grande notoriété et ont la primauté dans le secteur du livre.

Il s'agit en effet, d'un festival culturel et littéraire, avec les foires et salons du Livre. Un festival étant un événement ou une structure qui se situe à l'aval de la chaîne du livre, avec une finalité de divulgation populaire. Cette première édition du Felibi sera un lieu de détente, de divertissement mais aussi un lieu d'apprentissage et de formation sur les thèmes importants du livre, de la Bible et sur les techniques et méthodes d'écriture. Chaque jour du festival aura un sous-thème particulier suivant le public cible dans la programmation quotidienne.

Pendant huit jours, le Felibi va proposer, à toute la population de Kinshasa et de ses environs, plusieurs activités ani-

mées et adaptées au public cible dans une ambiance festive pour démontrer le rôle central du livre dans le développement. Religieux, professionnels de plusieurs domaines, étudiants, élèves, écrivains, illustrateurs, comédiens, musiciens, conteurs, scientifiques... seront au rendez-vous pour honorer le livre et donner vie au festival par le biais des animations, des rencontres ou des formations...

Quant à la conservation et la transmission du savoir, les organisateurs de ce festival, estiment que le livre est un instrument important de conservation et de transmission de l'information et du savoir ; il est à la fois le dépositaire du patrimoine culturel, scientifique et historique d'un peuple et le meilleur moyen de diffusion de ce patrimoine. Le livre favorise l'évolution des idées, le développement du sens critique et l'organisation de la société, notamment l'éducation et le développement.

Dès lors, le livre en tant qu'outil d'éducation et de développement est indispensable au progrès d'une nation. Savoir bien lire et lire beaucoup sont une nécessité pour la formation de l'homme. La lecture est en effet au cœur de la vie sociale, éducative, du travail, de la recherche, de la formation et de l'épanouissement personnel. En outre, elle détermine dans une grande mesure, la réussite et favorise l'accès à une gamme étendue d'opportunités d'apprentissage ; elle contribue effectivement à l'élévation du niveau culturel des populations et à l'émergence des citoyens responsables, capables d'exercer leurs droits et d'être des acteurs de développement. En somme, elle répond à des besoins divers tels

que l'apprentissage, la connaissance, la communication et le plaisir.

Enfin, pour les organisateurs de ce festival, bien que la lecture comme pratique culturelle, demeure libre et volontaire, le gouvernement et l'ensemble des acteurs culturels et économiques ont la responsabilité de créer des conditions favorables à l'éclosion, au développement et au maintien des habitudes de lecture au Congo. C'est dans ce contexte que ce festival du Livre et de la Bible, afin de promouvoir le développement à travers la lecture, s'impose. Ce festival vient donc proposer une forme d'accès au livre. Les lieux habituels de vente et d'exposition de livres (librairies, bibliothèques ...) n'étant pas très fréquentés, ou seulement de façon utilitaire, ce festival culturel vient pour rapprocher la population du livre et de la Bible.

Programmation générique des journées et public cible

Tout commence le 28 avril par l'ouverture et le lancement officiel du festival ; le 29 avril, activités destinées aux religieux, prêtres et pasteurs ; le 30 avril, activités aux littéraires, écrivains, artistes, poètes, ..., le 1er mai, activités destinées à la famille ; le 02 mai, activités destinées aux professionnels des médias ; le 03 mai, activités destinées aux femmes ; le 04 mai, activités destinées aux entreprises ; le 05 mai, activités destinées aux professionnels de l'enseignement ; le 06 mai, activités destinées aux jeunes et universitaires (18-25 ans) et le 07 mai, clôture du festival. Pour tout contact, robert.ponti@mediaspaul.cd / +243992357229

Bruno Okokana

FÉCOKET

Plus d'un milliard de francs Cfa pour relever les défis de 2017

Le budget exercice 2017, équilibré en recettes et dépenses à la somme de 1 milliard 466 millions 335 mille francs cfa, a été adopté le 18 mars au cours du conseil fédéral inaugural de la Fédération congolaise de basketball (Fécoket).

Cette somme permettra, à coup sûr, à la Fécoket de relever certains défis parmi lesquels : la réorganisation du basketball congolais et l'organisation de l'Afro-basket prévu au mois d'août. Au cours de leur réunion, les conseillers fédéraux ont adopté le plan quadriennal 2017-2020 de la fédération composé de 24 défis à relever tout en donnant la priorité au programme de cette année marqué par l'organisation à Brazzaville de l'Afro-basket seniors hommes.

Dans les préparatifs de cette compétition, la Fécoket a prévu d'organiser, cette année, la 36^e édition du championnat national pour évaluer, détecter et présélectionner. Le championnat national regroupera les meilleurs des catégories cadets-juniors et seniors dans les deux versions. Il sera appuyé par l'organisation de la Coupe du Congo qui mettra aux prises les meilleurs en versions seniors hommes et dames toujours dans le but d'évaluer, détecter et présélectionner. A l'échelle nationale, la Fécoket va s'atteler également à vulgariser et faire la promotion du basket en milieu scolaire et périurbain. Dans le cadre de la préparation de l'Afro-basket, la Fécoket a pour défi de préparer l'équipe des Diables rouges par l'organisation des stages au niveau local, France et diaspora. Elle va aussi préparer et organiser la compétition par la mise en place du protocole d'organisation puis préparer les différentes réunions de concertation Fiba-DF et ministère des Sports et de l'éducation physique. Les stages pour arbitres, officiels de table et de marque ayant pour objectifs de promouvoir la formation des cadres techniques, préparer et sélectionner les candidats sont aussi à inscrire parmi les priorités de cette année.

Le conseil fédéral inaugural a facilité la mise en place des commissions spécialisées. La commission Femme et sport est dirigée par Maguy Tchimbakala avec pour collaboratrices: Marthe Lembe (vice-présidente); Marie José Loebeka (rapporteur); Noelli Koumba et Rachelle Moukengué (membres). La commission athlètes, président: Fildich Nkoud Mongo; Aymar Kondy est le vice-président; Aphrodite Oddet, rapporteur; Jacques Victor Douvingou et Jean Claude Poudi (membres). Les responsables de la commission recours sont : maitre Pepin Possene (président); Désiré Nsouekela (vice-président); Bienvenu Ebaka (rapporteur); Laeticia samba Mvoula et Gilles Elenga (membres). Rock Backa est le président de la commission discipline. Il a pour collaborateurs: Euloge Patrick Mbenza (vice-président); Gauthier Banakissa (rapporteur); Irène Ossombi et Jean Claude Bistou (membres).

Clôturant les travaux, le président de la Fécoket a indiqué que: « Nous avons de nombreux défis à relever qui nous amèneront à être ensemble (...) les championnats des ligues, précédés par la structuration et restructuration des bureaux des ligues et des sous-ligues, la bataille des équipements et infrastructures, la bataille des clubs à qui nous devons donner les capacités d'assurer la promotion et l'animation du sport au niveau mais surtout le grand rendez-vous de l'Afro-basket 2017 », a souligné Bruno Jean Richard Itoua.

James Golden Eloué

**AMBASSADE DE LA REPUBLIQUE GABONAISE
PRÈS LA REPUBLIQUE DU CONGO
B.P : 2033 BRAZZAVILLE-CONGO
Tél : + (242) 22-613-31-54
0114
N°-----/AMB/GAB/RC/PS/CEL**



COMMUNIQUE DE PRESSE

Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur de la République Gabonaise près la République du Congo, à Brazzaville, informe tous les Gabonais de la diaspora que le Ministère de l'Intérieur vient de mettre à sa disposition des équipements pour la délivrance et le renouvellement des passeports biométriques.

A cet effet, il invite tous les Compatriotes résidant ou de passage au Congo Brazzaville et désireux se faire établir ou renouveler leur passeport, qu'ils peuvent dès diffusion du présent Communiqué se présenter à l'Ambassade.

Pour plus d'informations, se rapprocher du service concerné à la Chancellerie, sis 40, avenue Auxence ICKONGA, aux heures ouvrables, du lundi au vendredi.

Brazzaville, le 21 mars 2017

L'Ambassadeur



René MAKONGO



NÉCROLOGIE

Wana Léa, Brice Zoba et famille ont la profonde douleur d'annoncer aux amis et connaissances le décès de leur frère, Albert Babindamana. Décès survenu le 17 mars au CHU de Brazzaville. La veillée mortuaire a lieu au domicile familial, à Nkombe (Madimbou). L'inhumation aura lieu le samedi 25 mars à Brazzaville.



Paul Zoumano, Mme Okoumou née Zoumano Thérèse, Mme Mbele née Biango Bambe Huguette, les enfants Bassiot Paterné et famille ont la profonde douleur d'annoncer aux parents, amis et connaissances le décès de leur neveu et frère, Bassiot-Bolo Gaston G. alias Box. Décès survenu le 13 mars au CHU-B. La veillée mortuaire a lieu au domicile familial, N°51, rue Mbetis à Poto-Poto au croisement de l'avenue Marien Nguabi. L'inhumation a lieu le jeudi 23 mars à Brazzaville.



La famille de la Société nationale d'électricité (SNE) annonce aux amis et connaissances que le programme de l'inhumation de Jonas Liguibanda, alias Jean, laveur de voitures à la SNE, décédé le 11 mars à Brazzaville se présente comme suit :

Vendredi 24 mars :

- 9h00 : levée de corps à la Morgue municipale de CHU ;
- 11h00 : recueillement sur place ;
- 12h00 : départ pour le cimetière privé Ekoya ;
- 16h00 : fin de la cérémonie.



CPI

Jean Pierre Bemba condamné à un an de prison pour subornation des témoins

La Cour a également infligé des peines de prison aux autres accusés qui étaient poursuivis dans le cadre de cette nébuleuse affaire.

Un an d'emprisonnement assorti de 300.000 euros d'amende tel est le jugement que la Cour pénale internationale a prononcé ce mercredi 22 mars à l'encontre de Jean Pierre Bemba reconnu coupable dans une affaire de subornation des témoins. Cette peine, indique la sentence, sera purgée à la suite de celle de l'affaire principale sur les crimes commis en Centrafrique pour laquelle l'ancien vice-président de la transition 1+4 avait été condamné dans cette affaire à dix-huit ans de prison. Il en découle que l'intéressé avait tenté d'obtenir son acquittement dans son procès pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité en cherchant à soudoyer quatorze témoins aux fins de les contraindre à produire des fausses preuves et à faire des faux

témoignages.

L'ancien chef de guerre, ses avocats Aimé Kilolo et Jean-Jacques Mangenda, ainsi que le député du parti Mouvement de Libération du Congo (MLC), Fidèle Babala, et le témoin de la défense, Narcisse Arido, avaient versé de l'argent et donné des cadeaux à des témoins ou leur avaient promis une réinstallation en échange d'un faux témoignage devant la CPI. Une situation jugée inacceptable par la CPI qui a pris l'option de frapper fort de sorte à dissuader de possibles personnes de commettre ce type de crime. Chacun des collaborateurs de Jean Pierre



Jean Pierre Bemba

Bemba poursuivis dans cette nébuleuse affaire s'en est tiré avec une peine pour le rôle joué en tant qu'intermédiaire. C'est

ainsi que Fidèle Babala, député du MLC et ancien directeur de cabinet de Jean-Pierre Bemba, est condamné à six mois d'emprisonnement. L'avocat Aimé Kilolo a été condamné à deux ans et six mois de prison et à 30.000 euros d'amende. Jean-Jacques Mangenda Kabongo a été condamné à deux ans d'emprisonnement tandis que Narcisse Arido écope de onze mois d'emprisonnement. Certains verront leur peine être déduite sur le temps passé en détention. Déjà condamné à dix-huit ans de prison au terme de son premier procès, Jean-Pierre Bemba avait vu le Procureur requérir huit années d'emprisonnement supplémentaires à la fin de ce procès connexe, le premier de ce type à la Cour. Il a, en effet, été condamné en juin pour la vague de meurtres et de viols commis par son mouvement, le MLC (dont la branche armée est appelée ALC), en Centrafrique entre octobre 2002 et mars 2003.

Alain Diasso

KASAÏ CENTRAL

Nouveau rebondissement dans le dossier Kamuina Nsapu

Une récente enquête de RFI et de l'agence de presse Reuters publiée en début de semaine fait état de l'existence de nouvelles fosses communes découvertes dans cette province, théâtre de violences depuis neuf mois déjà.

Le dossier Kamuina Nsapu continue à défrayer la chronique de ces dernières heures. Un nouvel épisode est venu s'ajouter au drame que vit depuis plusieurs mois la population de ce coin du pays. Il s'agit de la découverte de nouvelles fosses communes à Tshimbulu, chef-lieu du territoire de Dibaya dans la province du Kasai Central. C'est une enquête menée par Rfi et l'agence Reuters publiée en début de semaine qui l'a révélé à grand renfort des témoignages des habitants de cette juridiction. Des témoignages qui font état de la découverte sur la route de Tshimbulu, des ossements humains et des cadavres mal enfouis dans un rayon de cinq kilomètres. Ces fosses de dix mètres par cinq, à en croire des sources citées par Rfi et Reuters, auraient du mal à tenir leur contenu sous terre, ce qui expliquerait que des squelettes amputés puissent émerger du sol. « On a vu des bras, des jambes et même des cadavres entiers, ils étaient mal enfouis », raconte un témoin cité par Rfi.

Il s'agirait des présumés miliciens Kamuina Nsapu fauchés lors des affrontements avec les forces loyalistes qui, selon la Monusco, auraient fait un usage disproportionné de la force notamment en ciblant des civils, dont des femmes et des enfants. Au total, les violences commises

dans cette partie de la République entre les trois Kasai (central, oriental et occidental) auraient fait au moins deux-cents morts depuis août 2016. La Monusco, dans un récent rapport transmis au gouvernement, aurait fait état de l'existence de dix fosses communes : trois à Tshimbulu et sept autres à Nkoto. À ce sujet, le gouvernement a tenté de recadrer l'institution onusienne en apportant quelques précisions : d'abord qu'au lieu de lui fournir des renseignements précis susceptibles de lui permettre de mener des enquêtes en vue d'établir des responsabilités éventuelles, le communiqué de la Monusco s'est caractérisé malheureusement par des allégations imprécises qui ne facilitent aucune recherche nécessaire à la découverte de la vérité.

Tout en indiquant que la situation au Kasai central est plutôt l'œuvre des inciviques dont l'objectif est de mettre à mal la paix chèrement acquise, le gouvernement a invité la Monusco à l'accompagner dans ses efforts conformément au mandat lui assigné en vue de l'éradication de tout foyer d'instabilité sur l'ensemble du territoire national.

Et pendant que l'opinion nationale tente de digérer le rapport d'investigation de Rfi et de Reuters, les deux médias informent également sur l'existence de trois vidéos compromettantes pour les FARDC - mises en cause dans un massacre de civils - qui circuleraient sur les réseaux sociaux. A noter que l'une d'elles a déjà valu à sept militaires d'être arrêtés et accusés par l'auditorat militaire de crimes contre l'humanité.

A.D.

MAZEMBE

L'entraîneur Thierry Froger démissionne

C'est sans l'entraîneur Thierry Froger que le TP Mazembe abordera le Play-Off du championnat national de football et en avril le barrage de la Coupe de la Confédération.



Thierry Froger

Le technicien français engagé en février 2017 n'aura resté qu'un peu plus d'un mois à la tête du staff technique des Corbeaux de Lubumbashi. Il paie en fait l'élimination de Mazembe en seizièmes de finale de la Ligue des champions, sorti de la compétition par Caps United du Zimbabwe. L'on apprend qu'après avoir déposé sa démission le lundi 20 mars, l'entraîneur français va quitter Lubumbashi le mercredi 22 mars pour la France où il va rencontrer le président sponsor du club, Moïse Katumbi. L'entraîneur adjoint David Mwakasu va conduire les Corbeaux contre les Cheminots de Lupopo en match en retard de la Zone de développement Centre Sud du championnat national de football. L'autre entraîneur adjoint, Pamphile Mihayo Kazembe séjourne à Kinshasa, libéré pour un mois, afin d'achever sa formation d'entraîneur pour l'obtention de la licence A CAF.

Pour certains analystes, Thierry Froger ne devrait pas porter seul la responsabilité de l'élimination précoce de Mazembe en Ligue

des champions. Cette élimination découlerait du manque de planification et de gestion de l'effectif par le comité dirigeant. Quatre joueurs majeurs sont partis sans penser à leur remplacement en temps et en potentiel, notamment, Bolingi, Bope, Luyindama transférés au Standard de Liège en Belgique et l'Ivoirien Roger-Claver Assalé qui fait actuellement le bonheur de Young Boys de Berne en Suisse.

L'entraîneur Hubert Velud aurait rompu le contrat parce qu'il avait refusé qu'on revoie son salaire à la baisse jusqu'à 15 mille dollars. Et Thierry Froger est arrivé, et aussitôt, Mihayo Kazembe, l'entraîneur adjoint qui devait mieux le

renseigner pendant ce temps très réduit, a été libéré pour un mois afin de finir sa formation à Kinshasa. Et par ailleurs, des anciens et expérimentés tels que Joël Kimwaki, Jean Kasusula et Trésor Mputu revenu mais pas encore au top de sa forme (il faut le dire) seraient apparemment mis de côté au profit des jeunes du Centre de formation de Mazembe, certes talentueux, mais visiblement pas encore suffisamment outillés pour des matchs importants des compétitions africaines.

Il y aurait autant des raisons qui expliquent l'élimination précoce de Mazembe de la Ligue des champions, une désillusion tel un coup de tonnerre. Les Corbeaux de Lushois disposent de quelques semaines pour se refaire le moral et le mental afin d'affronter la coriace Jeunesse sportive de Kabylie d'Algérie en barrage de la Coupe de la Confédération.

Martin Engimo

ARRANGEMENT PARTICULIER

La fin des travaux projetée pour le 27 mars prochain

Alors que les principales questions ne sont toujours pas réglées, ni le mode de désignation du Premier ministre, ni la question de l'attribution de la présidence du Conseil national de suivi de l'accord (CNSA) après la mort d'Etienne Tshisekedi, les évêques catholiques estiment, pour leur part, qu'il est possible de tout finaliser d'ici le 27 mars prochain.

Après plusieurs atermoiements sur fond de polémique, l'arrangement particulier sur les modalités d'application de l'accord du 31 décembre pourrait être signé le 27 mars prochain. C'est, en tout cas, ce qu'a annoncé le vice-président de la Conférence épiscopale nationale du Congo (Cenco), Mgr Fridolin Ambongo, au sortir de la plénière de lundi 20 mars dernier. Le Prélat catholique, à l'instar des parties prenantes aux discussions, se veut optimiste quant à la suite du processus au regard des avancées déjà enregistrées. Le gros du travail, laisse-t-on entendre, a été effectué et il ne resterait que quelques détails à régler notamment la répartition des postes ministériels, une matière qui sera examinée en profondeur par le groupe de travail qui sera mis en place.

Quant à la nomination du prochain Premier ministre, la Cenco a fait quelques propositions concrètes qu'elle a soumises à l'appréciation des parties prenantes qui se sont accordées un temps pour y réfléchir. Il est notamment question que cela soit traité en amont entre le chef de l'Etat et le président du Conseil des sages du Rassemblement

de sorte à vider tous les malentendus. Une proposition qui, visiblement, paraît recueillir l'assentiment des participants. Malgré tout, les lignes n'ont pas véritablement bougé sur le mode de désignation du Premier ministre, la Majorité souhaitant que le Rassemblement propose une liste de trois noms tandis que la plateforme de l'opposition s'en tient à ne suggérer qu'un seul.

Face à l'intransigeance de la Majorité à ne pas céder et à se cramponner sur le fameux pouvoir discrétionnaire du chef de l'Etat qu'elle voudrait voir s'appliquer à tout prix dans la nomination du Premier ministre, le secrétaire général de l'Union pour la démocratie et le progrès social (UDPS), le parti-phare du Rassemblement, a préféré quitter la table de négociations. Jean-Marc Kabund a accusé la majorité de faire preuve de mauvaise foi et de multiplier les blocages pour permettre à Joseph Kabila de rester au pouvoir. Un incident qui n'a hélas pas influé sur la suite des travaux de lundi 20 mars qui se sont poursuivis sans désespérer. La mine affable qu'ont affichée les participants à la fin des travaux, a rassuré plus d'un quant à la suite du processus. Les questions majeures ont été débattues, ont-ils déclaré, tout confiants de voir les participants signer l'arrangement particulier le 27 mars prochain.

Aussi pour arriver à l'application de l'accord de la St sylvestre, maints observateurs pensent qu'il faut un « réel engagement » des acteurs politiques et sociaux congolais.

Alain Diasso

SECTEUR PRIVÉ

La PME au menu d'une table ronde à Kinshasa

La Fédération des entreprises du Congo (Fec) met en place dès ce 23 mars 2017, pendant deux jours, un cadre de réflexion sur les contours de la promotion de la Petite et moyenne entreprise (PME), l'échange d'expériences et les opportunités d'affaires. L'idée générale est de dresser un état des lieux sur la PME dans le pays afin de déterminer les conditions adéquates à son développement.

Les organisateurs partent d'un constat fort inquiétant. La PME congolaise peine à se développer en raison de l'environnement peu attractif. Plusieurs facteurs freinent son essor : accès difficile à certains marchés publics; caractère informel des activités; manque d'expertise et de capacité managériale; accès limité aux capitaux et services financiers; manque de technologies pour une production de qualité; fiscalité contraignante etc.

À travers cette table ronde, l'objectif poursuivi est de mettre en place les stratégies adéquates pour la croissance des PME. Les participants vont s'étendre sur le développement de la PME afin qu'elle puisse contribuer à la relance économique de la RDC. Au moins quatre ateliers seront mis en place pour réfléchir sur le cadre légal et réglementaire, l'accès au financement, le renforcement des capacités et l'intégration dans la chaîne de valeur. Ces ateliers se tiendront dans des panels, sous l'animation d'un modérateur. Quant aux résultats attendus, il y a en bonne place la mise en oeuvre des mécanismes de soutien et de promotion de la PME. Au-delà, les organisateurs espèrent une meilleure implication des pouvoirs publics et des structures d'encadrement des PME.

Selon de nombreuses études, le nombre de PME se situerait à plus de 2 millions en RDC. La plupart de ces structures évoluent essentiellement dans l'informel, et n'arrivent pas de ce fait à organiser une comptabilité fiable et à monter un dossier bancable. Au fil des années, plusieurs banques et institutions de micro-finance ont flairé le marché qu'offre le secteur des PME. Certaines d'entre elles ont ouvert une brèche en octroyant des crédits tout en s'entourant des garanties nécessaires face aux nombreux risques révélés déjà dans l'analyse des projets. Pour autant, c'est le chemin obligé pour un développement plus inclusif du pays. Comme le rappelle la Fec, il faut une politique volontariste de l'Etat pour la mise en place d'une classe moyenne réellement consommatrice. Et la PME est et reste le fer de lance d'une économie porteuse de croissance inclusive.

Laurent Essolomwa

INTERVIEW

Paul-José Mpoku : « C'est important de toujours rester positif... »

La participation des Léopards à la 31^e édition de la Coupe d'Afrique des nations (CAN) appartient désormais au passé ; grande a été la frustration des supporters et des spécialistes du football africain après l'élimination de la RDC en quart de finale. Mais la participation RD-congolaise a suscité de l'espoir pour les jours à venir, la CAN a fait émerger des valeurs sur lesquelles les Léopards peuvent asseoir leurs succès futurs. Parmi elles, il y a Paul-José Mpoku, double buteur contre le Togo en dernière journée des groupes et contre le Ghana en quart de finale. En quatre matchs officiels avec les Léopards, il compte quatre goals sans compter des passes décisives. Pour un confrère belge, Paul-José Mpoku est la plus belle pioche de la RDC parmi ses binationaux. Le joueur de Panathinaïkos en Grèce revient pour sa part sur ce qu'a été sa première expérience, à la CAN Gabon 2017. Interview.



Paul-José Mpoku

Les Dépêches de Brazzaville : La CAN est passée et c'était votre première participation. Vos impressions ?

Paul-José Mpoku : C'était une très belle expérience. J'estime que nous avons fait une bonne Can, même si on reste sur notre faim...

LDB : Comment avez-vous trouvé le niveau de cette compétition sur le plan technique, vous qui découvrez le football africain ?

P-J. M. : Techniquement, c'était d'un très haut niveau ; j'ai l'impression qu'il y a beaucoup de joueurs ayant été formés en Europe qui rejoignent les sélections nationales en Afrique. D'ailleurs, on ne pouvait pas prédire qui soulèverait la coupe.

LDB : Vous avez été remplacé contre le Ghana en quart de finale et l'on a pensé à une blessure...

P-J. M. : Je n'étais pas blessé, mon remplacement était tout simplement la décision du coach...

LDB : Au premier tour, vous avez fait une belle entrée sur l'aire de jeu contre le Togo, entrée ponctuée par une somptueuse balle arrêtée pour le 3-1...

P-J. M. : Le coach a décidé de me faire jouer ce match contrairement aux deux précédents. En tant que joueur, c'est difficile, car notre envie principale est d'être sur le terrain. Je suis rentré avec la détermination d'apporter un plus à l'équipe et de montrer que j'avais aussi des capacités.

LDB : Qu'est-ce que vous vous disiez intérieurement du fait de ne pas avoir été titulaire près de cinq matchs en sélection ?

P-J. M. : Je me disais qu'il fallait continuer à être patient, à travailler et surtout à persévérer, et quand l'opportunité viendrait, il fallait la saisir et montrer de quoi je suis capable.

LDB : Le match de quart de finale contre le Ghana a été votre premier match en tant que titulaire à la Can 2017. Personnellement qu'est-ce que vous en retenir ?

P-J. M. : Je reste un peu sur ma faim, car je pense qu'on méritait plus que cette défaite au vu du match que nous avons livré. Le Ghana a gagné par expérience, mais cela nous apprendra pour la suite.

LDB : Ce match a été aussi la première défaite de la RDC en match officiel après avoir passé toute l'année 2016 sans défaite, qu'est-ce qui n'a pas marché ?

P-J. M. : Je ne pense pas que quelque

chose n'ait pas fonctionné, c'est juste, selon moi, des faits de match que nous avons mal gérés, et comme je l'ai dit auparavant, nous avons appris de nos erreurs et nous ferons en sorte de ne plus les refaire pour les prochains matchs.

LDB : Très déçu, certains supporters ont porté des critiques acerbes sur le coach Florent Ibenge et Dieumeri Mbokani...

P-J. M. : Concernant Mbokani, ce que je peux dire c'est qu'il a marqué énormément de goals durant sa carrière, tout comme il en a certainement raté. Il en marquera encore et il en ratera encore. Le fait de le critiquer n'est pas la meilleure des choses à faire selon moi. Lorsqu'il en marquera encore, ces mêmes personnes l'ayant critiqué l'acclameront à ce moment-là, c'est important de toujours rester positif, tout comme pour le coach Ibenge, il fait des choix, parfois bons, parfois mauvais comme vous et moi.

LDB : La plupart des spécialistes du football voyaient la RDC en finale de la Can, qu'en dites-vous ?

P-J. M. : Nous nous voyions aussi en finale parce que nous voulions cette coupe. Je pense que nous avons mis toutes nos chances pour y arriver, même si malheureusement nous ne l'avons pas eue. Nous restons positifs et savons qu'elle n'est pas très loin...

LDB : Les éliminatoires de la Can 2019 débutent en juin avec le Congo Brazzaville, le Zimbabwe et le Liberia. Votre commentaire sur ce groupe ?

P-J. M. : Il n'y a plus de groupes faciles dans le football moderne, nous allons tout faire pour essayer de nous qualifier.

LDB : Et la double confrontation avec la Tunisie pour le compte des éliminatoires Russie 2018 ?

P-J. M. : Ça va être deux matchs très importants, car notre objectif principal est la coupe du Monde 2018. On sait quel impact ça aurait si nous gagnions les deux matchs aller-retour.

LDB : Un mot pour conclure cet entretien

P-J. M. : Merci de m'avoir accordé cette interview, merci à tous les supporters qui sont toujours derrière nous. La seule chose que j'aimerais vous demander, c'est toujours de rester positif, peu importe les résultats des matchs. Que Dieu vous bénisse!

(Source Interview Franklin Sidney Mahuku)

Martin Engimo

COUPE DE LA CONFÉDÉRATION – BARRAGE

Mazembe fera face à la JS Kabylie d'Algérie

Reversé en Coupe de la Confédération après son élimination en seizièmes de finale de la Ligue des champions d'Afrique par Caps United du Zimbabwe, le TP Mazembe de Lubumbashi affrontera, en barrage de la C2 africaine, la Jeunesse sportive de Kabylie d'Algérie.

Ceci ressort du tirage au sort des barrages de la 14e édition de la Coupe de la Confédération effectué le mardi 21 mars 2017 au siège de la Confédération africaine de football (CAF) au Caire en Egypte. Mazembe a donc la possibilité de sauver sa campagne africaine en rebondissant en Coupe de la Confédération ; les Corbeaux sont du reste détenteurs du trophée de la C2 africaine. En cas de victoire au terme de la double confrontation (match aller le week-end du 7 au 9 avril et retour le week-end du 14 au 16 avril 2017) contre les Algériens de la JS Kabylie, les Corbeaux de Lubumbashi accéderont ainsi à la phase des



TP Mazembe de Lubumbashi (photo d'archives)

groupes de cette compétition. Cette double confrontation entre les deux anciens vainqueurs de la Coupe de la Confédération sera suivie avec intérêt. Mazembe a remporté neuf trophées africaines, six en C1, deux en C2 et trois Supers coupes de la

CAF qui oppose le vainqueur de la Ligue des champions à celui de la Coupe de la Confédération. Quant à la JS Kabylie, c'est deux victoires en C1, une victoire en C2, trois trophées de l'ancien Coupe de la CAF, et une Super Coupe d'Afrique.

MC Alger (Algérie), (tombeur du FC Renaissance du Congo en seizièmes de finale. Rail Club Kadogo (Burkina Faso) s'oppose au CS Sfaxien (Tunisie), FUS Rabat (Maroc) rencontre dans un match totalement marocain MAS Fès (Maroc). Enugu Rangers (Nigeria) est confronté au Zesco Utd (Zambie), CF Mounana (Gabon) fait face à ASEC Mimosas (Côte d'Ivoire), et Bidvest (Afrique du Sud) à Smouha (Egypte). CNAPS (Madagascar) a pour adversaire Recreativo do Libolo (Angola) et KCCA (Ouganda) va matcher El Masry (Egypte). Les autres matchs mettent aux prises Ports Authority (Gambie) à Hilal Obeid (Soudan), Port Louis (Maurice) au Club Africain (Tunisie), Rivers United (Nigeria) à Rayon Sports (Rwanda), BYC (Liberia) à Supersport Utd (Afrique du Sud), AS Tanda (Côte d'Ivoire) à Platinum Stars (Afrique du Sud) et enfin, Horoya (Guinée) à Ittihad Tanger (Maroc).

Martin Enyimo

MOIS DE LA FEMME

Mw'akeli, le rendez-vous de ce week-end

18h30 à La Pépinière, espace situé sur l'avenue de la Gombe, non loin de l'Hôtel Vénus et du ministère des Affaires foncières, comporte un menu varié concocté par Malkia Production et s'articule autour de sept activités au cœur d'une exposition d'arts plastiques.

MALKIA PRODUCTION
Organise
MW'AKELI 1^{ère} ÉDITION
Mwasi Akeli
FEMME CREATRICE

Pour promouvoir et valoriser le travail de la fille/femme entrepreneure et Artiste.

PROGRAMME

- 10h30-17h30 : Exposition d'œuvres d'Art
- 14h00-16h00 : Projection films et débats
- 16h30-17h00 : Défilé de Mode/ Théâtre
- 17h00-18h30 : MUSIQUE DANSE SLAM HUMOUR

du 24 MARS au 25 MARS 2017

de 10h30 à 18h30

Tous les 2 jours

ENTRÉE LIBRE

LIEU: LA PÉPINIÈRE
62, av. de la Gombe, Q/Batetela/C/Gombe

+243821924971 / +24381936738

L'affiche de Mw'akeli

Né de la contraction des deux mots lingala « mwasi akeli » (la femme qui crée en français), « Mw'Akeli » a pour ambition première de « faire la promotion et valoriser le travail de la femme entrepreneure et artiste ». Pour cela, seront installés des stands où les entreprises de tout genre pourront se présenter et se faire valoir. Des femmes artistes de l'Académie des Beaux-arts et de l'Institut national des arts (INA) seront au nombre des exposants, ainsi que l'art plastique aura également sa place dans ce cadre où elles donneront à voir leurs œuvres: peintures; sculptures... En plus de l'exposition, il y aura une scène dédiée aux femmes notamment des slameuses, humoristes, danseuses et chanteuses. Elles partageront l'affiche avec des

hommes, dont les œuvres valorisent la femme.

À un peu moins de 72 heures de la première édition, l'initiatrice de la manifestation, en l'occurrence Irène Vaweka, affirme aux Dépêches de Brazzaville qu'elle tient à l'inscrire dans le répertoire des événements culturels annuels de la ville. Une bonne variété d'activités est organisée en deux journées pleines. L'exposition d'œuvres d'art est au centre de toute la manifestation à partir de l'ouverture. Elle sera libre d'accès jusqu'à une heure de la fermeture, moment consacré à la musique, danse, slam et humour. Parmi les artistes, qui agrémenteront ces derniers moments des journées, figurent: le chanteur James Panu; le slameur Micro Méga et les humoristes Abelle Bowala, Emmanu Tara et Trésor Kalako.

Si Mw'akeli va offrir une vitrine aux initiatives portées par les femmes de Kinshasa, c'est dans l'idée première de montrer que l'artiste et entrepreneure contribuent tout autant que leurs homologues masculins au développement. En effet, artiste de son état, Irène Vaweka s'insurge contre le fait que, dit-elle, « en RDC, la femme artiste est vraiment dénigrée ». Aucune n'y échappe, qu'importe qu'elle soit une chanteuse de renom, ait réalisé des albums et connaisse du succès. C'est bien pire pour la danseuse, déclare-t-elle en connaissance de cause. Et d'expliquer : « Je suis aussi chorégraphe, on dit que danser n'est pas un métier ». À cet effet, Mw'akeli tient à l'image de marque de la femme artiste, savoir qu'elle réfléchit et qu'il existe tout un travail en amont de la création. L'œuvre produite est le résultat ou l'aboutissement d'une conjugaison d'énergie, d'efforts et de concentration que l'on n'imagine pas. Irène Vaweka est une artiste à multiple casquettes. En plus de la chorégraphie, elle est cinéaste, actrice et réalisatrice, productrice. Assistante à l'INA et enseignante à son école d'application, l'Institut des arts du spectacle. Elle est en sus coordinatrice et fondatrice de Malkia Production, qui a déjà à son actif l'organisation de la première édition du Festival scolaire de la danse, tenu le 29 avril 2016 à l'occasion de la journée mondiale de la danse sur le thème: « Droit à l'éducation pour tous ».

Nioni Masela

AFROBASKET - BRAZZAVILLE 2017

La RDC qualifiée aux dépens de la Centrafrique

Les Léopards basketball seniors messieurs ont composté leur ticket pour la phase finale du Championnat d'Afrique des Nations de basket-ball (Afrobasket), prévue du 18 au 30 août 2017, à Brazzaville. Les Basketteurs congolais ont obtenu leur qualification aux dépens des Fauves du Bas-Oubangui de la République centrafricaine au terme d'une double confrontation. Battus le lundi 20 mars à Bangui par 76 points à 80, les Léopards passent cette étape grâce à leur victoire le dimanche 19 mars à Kinshasa par 86 points à 65, une différence de quatorze points au goal average dans l'ensemble de deux matchs.



Les Léopards basketball senior messieurs de la RDC

Ces éliminatoires ont été organisées en aller et retour entre la Centrafrique et la RD Congo, pour le compte du groupe E. Une autre sélection de ce groupe, la Guinée Equatoriale, avait déclaré forfait. La phase finale à Brazzaville se jouera avec seize pays. Champion d'Afrique en titre, le Nigéria est qualifié d'office, ainsi que le Congo Brazzaville, pays organisateurs. Douze pays sortiront des éliminatoires, ainsi que deux meilleurs perdants. Notons que la RDC retrouve l'Afrobasket dix ans après. La dernière participation rd-congolaise, c'était en 2007 en Angola. Et pour une prestation de qualité à Brazzaville, des voix s'élèvent au sein de l'opinion pour renforcer l'effectif des Léopards avec des valeurs sûres qui évoluent à la NBA aux Etats-Unis comme Bismack Biyombo d'Orlando, Emmanuel Mudiay de Denver.

M.E.

COMMERCE

Le marché du Kilomètre huit à la peine

Situé dans le troisième arrondissement de Pointe-Noire, le marché du Kilomètre huit (KM8) est quasiment inoccupé. La population voit du jour au jour le marché se vider de ses vendeurs.



Une image du marché KM8 crédit photo «ADIAC»

Le marché KM8 dispose de quatre pavillons avec près de 1760 tables pour seulement 36 vendeurs.

Ce marché est quasiment vide, car nombreux de ses vendeurs ont décidé d'abandonner leurs tables pour s'installer soit aux alentours soit ailleurs.

Aujourd'hui, il est devenu difficile pour les habitants de ce quartier de faire leurs emplettes dans un marché désespérément vide de marchands mais également de marchandises.

Cette attitude de désertion qui rend ce marché de moins en moins attractif est cependant boudée par les riverains mais également par certains vendeurs qui ont décidé de rester dans ce marché. « Le comité du marché doit demander à tous les vendeurs de prendre place convenablement à l'intérieur du marché pour que le marché KM8 soit réellement fonctionnel, car il n'est pas concevable de voir une partie des vendeurs exercés dans le marché et une autre en

dehors », disent-ils.

Interrogée sur ce sujet, Sylviane Moukimou, vice-présidente du comité du marché KM8 a rappelé que son bureau a exigé à tous les marchands indistinctement de regagner leurs étals. « La semaine prochaine, nous allons lancer une opération d'envergure au cours de laquelle tous les vendeurs seront réinstallés dans le marché », a promis Sylviane Moukimou.

En effet, le marché KM8 est situé dans un lieu de grande affluence, desservi par une ligne de transport. Il dispose de toilettes modernes annexées avec des douches et d'un poste avancé de police nationale.

Notons qu'avant le marché KM8 avait un goût de vacances, il proposait aux clients des produits locaux, notamment des fruits, des légumes, des produits traditionnels, artisanaux etc....

Hugues Prosper Mabonzo

PEINTURE

L'exposition « Zeste de beauté » illumine encore la galerie Alpha cadre

Organisée par l'Association des femmes plasticiennes du Congo (AFPC), cette exposition dont le vernissage a eu lieu le 10 mars dernier se poursuivra jusqu'au 31 mars prochain à Alpha Cadre, galerie d'arts située au centre-ville. Exposition collective, «Zeste de beauté» réunit les œuvres de 19 artistes peintres congolaises.

De nombreux ponténégrins ont répondu présents au vernissage et envahi la galerie Alpha Cadre illuminée par plus de 100 tableaux, de différentes couleurs, réalisés par ces plasticiennes de Pointe-Noire et de Brazzaville. La beauté de ces œuvres de peinture à huile, acrylique sur toile avec usage du pagne wax et de la broderie sur cadre ne les a pas laissés indifférents.

Roland Bouiti Viaudo, député maire de la ville, président du Conseil départemental et municipal de Pointe-Noire, qui a rehaussé de sa présence le vernissage avec certains parlementaires et élus locaux comme Maurice Mavoungou et Michelle Potignon Ngondo, a reconnu le talent des artistes et encouragé ces dernières pour le rayonnement de la peinture congolaise.

Nombreux sont restés longtemps à contempler, admirer et chercher à en savoir plus sur les

tableaux dont les thèmes portent sur la nature (forêt animaux), la beauté de l'âme, et surtout la beauté de la femme africaine dans ses activités et en tant que mère au centre de la création. Portraits, scènes de vie, paysages et autres sont représentés à cette exposition organisée en partenariat avec la galerie d'arts Alpha cadre qui a bien voulu offrir aux artistes peintres son espace pour s'exprimer et dévoiler leur talent. Il faut dire que c'est depuis 10 ans au moins qu'une exposition réunit autant de plasticiennes du pays. Le 9 mars dernier, Ledy Kouboukoubou, présidente de l'AFPC confiait au cours d'un entretien avec Les Dépêches de Brazzaville que l'évènement a pour but de promouvoir le talent des artistes peintres congolaises, qui jusqu'à présent, manquent d'espace d'expression. «Nous voulons par cette exposition attirer l'attention du public sur le talent des femmes plasticiennes congolaises et aussi marquer ce mois de mars dédié à la femme», confiait-elle.

L'exposition «Zeste de beauté» prendra fin le 31 mars prochain. Les amoureux des arts plastiques peuvent donc encore admirer ou se procurer les différents tableaux de peintures réalistes, abstraits et autres, qui se côtoient sur les murs d'Alpha

cadre avec différents formats. On peut citer les plus grands comme ceux intitulés : « Zeste de beauté » (150x190) de Valenti Tchicaya, «Une séance de marché» de Gisèle Massala, (178 x 124), « Palaca-negra » (110x140) de Princilia Louboungou, «Les éléphants de la forêt» (89x116) de Ledy Kouboukoubou ou encore «Les femmes au puits» de Pascaline Makoundou (105x82). Outre le français, les différentes œuvres portent aussi des titres en d'autres langues (lingala, portugais, espagnol, anglais et autres) tels que le tableau « Etamboli » (82x70) de Frangeska Mbouma ou «Kiss» de Jussie Nsana. Le public peut aussi découvrir les œuvres de Gloria Loembé qui expose pour la première fois ses tableaux de peinture broderie sur cadre. La broderie, un art qu'elle a hérité de sa mère et qu'elle combine avec la peinture, a-t-elle confié.

Au nombre des plasticiennes qui exposent figurent aussi Jenny Stand, Florence M'bilampassi, Murielle Loemba, Richie Moseley, Sophie Salamou Locko, Ulda Niouma, Adélaïde Mouyokakany, Angèle Mangala, Annie Moudojoto, Bénie Malonda-Manga, Bernadine Alouna, toutes aussi talentueuses d'après les visiteurs.

Lucie Prisca Condhet
N'Zinga

PUBLIREPORTAGE

Onudi (Organisation des Nations-Unies pour le Développement Industriel)

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de restructuration et de Mise à Niveau en Afrique Centrale (PRMN-AC) lancé par la CEMAC et la CEEAC, programme financé par l'Union Européenne et mis en œuvre par l'Onudi, le Guichet de mise à niveau a organisé le 14 mars à Pointe-Noire et à Brazzaville, des journées d'information et de sensibilisation au profit des chefs d'entreprises sur le PRMN, en vue de susciter leur adhésion. Ces ateliers ont été présidés par Roger Moukengué, directeur dudit guichet, et par Khaled KATAR, Expert Onudi pour le Congo.

Dans les deux villes, l'événement a réuni près de cinquante participants composés de dirigeants de très petites entreprises et moyennes entreprises, de présidents d'associations et de groupements d'intérêt économique, de consultants et bureaux d'études, ainsi que des représentants des ministères en charge du développement des entreprises.

L'objectif de ces ateliers était de présenter le Programme de Restructuration et de Mise à Niveau (PRMN) aux entreprises congolaises, en vue de susciter leur adhésion à ce programme.

A Pointe-Noire, lors de son exposé, Gislain Nkaya, expert financier au guichet de mise à niveau, a démontré comment le PRMN participe de manière efficace au renforcement de la compétitivité des

entreprises et au développement de l'entrepreneuriat en Afrique centrale. « La mise à niveau a pour objectif d'accompagner les entreprises dans un processus d'amélioration, et de renforcement durable de leur compétitivité et leur positionnement concurrentiel dans un contexte marqué par une plus grande ouverture des marchés », a-t-il précisé. Après un moment d'échanges avec les experts du Programme, l'auditoire a pu avoir une idée claire des questions liées au PRMN, notamment sur ses avantages, sur les conditions d'adhésion, d'accompagnement et de prise en charge de la mise à niveau. Dans son mot de circonstance, Roger Moukengué, directeur du guichet de mise à niveau ad'abord exposé le contexte de la rencontre avant d'inviter l'ensemble des participants d'adhérer à ce programme qui propose l'accompagnement des entreprises vers un niveau supérieur de performance.

L'orateur a ensuite indiqué que, dans le cadre de la phase pilote de ce programme, huit entreprises congolaises opérant dans l'une des six filières prioritaires retenues par le Comité national de Pilotage du PRMN en République du Congo, seront sélectionnées et bénéficieront de l'accompagnement nécessaire par les experts de l'Onudi et les consultants et bureaux d'étude nationaux dûment formés. Il s'agit de la filière suivantes : fabrication d'aliments de bétail, fabrication de produits laitiers, transformation des



fruits et légumes, maintenance industrielle, entretien industriel et contrôle technique des installations industrielles. Il faut dire que la République du Congo regorge d'énormes potentialités agricoles, agropastorales, forestières, touristiques et maritimes qui constituent autant d'opportunités d'investissements. Malheureusement, le constat fait est que, les entreprises manufacturières du pays et principalement les petites et moyennes entreprises, sont confrontées à de nombreuses difficultés, parmi lesquelles on peut citer la faiblesse dans la maintenance des équipements, la sous-utilisation des capacités de production existantes, les insuffisances managériales, l'étroitesse du marché intérieur, l'accès limité au crédit etc. ...

C'est entre autres, pour pallier ces diffi-

cultés que le PRMN a été instauré en Afrique centrale, avec comme objectif de contribuer au renforcement de la contribution du secteur industriel dans le produit intérieur brut (PIB) de chaque pays. Ce, à travers une assistance technique des entreprises afin de leur permettre d'améliorer la qualité et la quantité de leur production, de faciliter leur accès au financement et l'accès de leurs produits manufacturiers aux marchés régionaux et internationaux. D'où l'intérêt des entreprises d'adhérer au PRMN. Rappelons que le PRMN est financé par l'Union européenne (UE) et mis en œuvre par l'organisation des nations unies pour le développement industriel (ONUDI) dans le cadre du programme d'appui au commerce et à l'intégration économique (PACIE).

DIABLES ROUGES

Pambou, Mayembo et Ngassaki découvrent l'équipe nationale

Sur les 23 diables rouges convoqués par le sélectionneur, Sébastien Migné, pour le match amical contre la Mauritanie le 27 du mois en cours, Yves Pambou Loembet (1ère division Slovaquie), Fernand Mayembo (Niort en France) et Exaucé Ngassaki (Caen, Ligue 1 France), sont des nouveaux venus. Leur présence est perçue comme un renfort visant à renouer le onze national avec la CAN notamment lors de la prochaine édition. A eux de sortir le grand jeu...

« C'est un rêve de gosse qui commence à se réaliser. A moi de donner le meilleur de moi-même pour se faire une place en équipe natio-

contre le Burkina Faso lors des éliminatoires de la Coupe d'Afrique des Nations de la catégorie, en juin 2016. Cette fois-ci, c'est en équipe nationale

« Nous travaillons de sorte à remettre du dynamisme dans cette équipe, permettre aux joueurs de retrouver les repères de jeu »

nale A. Le plus dur ne vient que de commencer », a indiqué l'avant-centre, Exaucé Ngassaki formé au Centre études et sport La Djiri (Brazzaville) qui, aujourd'hui évolue au Stade Malherbe Caen en France. Avec l'équipe nationale junior, il avait été convoqué

senior qu'il défendra désormais les couleurs du Congo. « Les défis à relever sont grands », a-t-il reconnu tout en se montrant prêt à mouiller le maillot... Pour Yves Pambou Loembet, milieu de terrain, une nouvelle page de sa carrière s'ouvre. Il ne reste plus qu'à l'écrire en

lettres d'or pour ce dernier, qui se sent investi d'une lourde responsabilité à accomplir avec fierté. « C'est une grande fierté pour moi d'être convoqué en équipe nationale du Congo que je découvre d'ailleurs. Les défis sont énormes dont les éliminatoires de la CAN 2019, entre autres. Les confrontations contre la RDC y compris. Mais c'est contre la Mauritanie qu'il faudra déjà commencer à prouver de quoi nous sommes capables », a déclaré le désormais diable rouge, Yves Pambou Loembet, formé à Nantes en France où il est né, en passant par la Reggina en Italie avant de poser ses valises aujourd'hui en Slovaquie. Les supporters qui ont vu ses touches de balle disent du bien de lui. Mais le plus dur reste à faire.

Par ailleurs, Fernand Mayembo, défenseur central, se dit bien intégré dans le groupe. Comme les deux autres, il est à ses tout premiers pas en équipe nationale. L'occasion lui donnée de prouver sa capacité d'apporter des solutions aux problèmes défensifs, qui sont aujourd'hui le talon d'Achille ou presque de l'équipe nationale. Lors du deuxième jour d'entraînement, Fernand Mayembo n'a pas pu cacher sa joie de jouer pour son pays d'origine. La préparation des Diables rouges se poursuit au complexe sportif de la Concorde à Kintélé. Le sélectionneur Sébastien Migné a officiellement pris service (entraînement). Le match contre la Mauritanie sera son baptême en tant qu'entraîneur principal des Diables rouges après avoir passé plus

de deux ans sur le banc de touche du onze national congolais en qualité d'adjoint de Claude Le Roy. « Nous travaillons de sorte à remettre du dynamisme dans cette équipe, permettre aux joueurs de retrouver les repères de jeu », selon Sébastien Migné. En rappel, l'attaquant Sylver Gavoula qui fait parler son talent en première division belge, est de retour. Après la Coupe d'Afrique 2015 en Guinée Equatoriale, il disparaissait peu à peu des effectifs de l'équipe nationale, parce que plus jamais convoqué. Cela fait plus d'une année. Aujourd'hui avec l'arrivée de Migné, Sylver refait surface. Il lui faut, sans nul doute, du temps de jeu pour déployer son talent.

Rominique Nerplat Makaya

SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

120 ménages pauvres de Sibiti reçoivent plus de trois millions FCFA

Au total 120 ménages sur 636 identifiés ont bénéficié le 21 mars, de transferts monétaires à Sibiti dans le département de la Lékoumou, dans le cadre du projet dénommé « Filet de sécurité alimentaire », projet du gouvernement du Congo avec l'appui du programme alimentaire mondial

Ces transferts d'argent sont destinés aux ménages vulnérables identifiés présentant des maladies chroniques telles que la tuberculose, le VIH ; aux femmes enceintes, allaitantes, et à celles qui ont des enfants non scolarisés.

Ces ménages perçoivent la somme de 30.000 francs CFA le mois, par l'intermédiaire de l'agence de communication Airtel, à travers son service Airtel money dans des boutiques choisies par le ministère. A cet effet, les bénéficiaires retirent leur argent en nature chez le boutiqueur, en s'approvisionnant en aliments de première nécessité, notamment les vivres frais ; produits laitiers et bien d'autres.

Après s'être approvisionnée, Sylvanie Matondo, une des bénéficiaires, a émis le souhait au gouvernement et ses partenaires de poursuivre cette action. Selon elle, depuis qu'elle a commencé à percevoir ces transferts monétaires son mode de vie connaît un changement. « C'est une grande joie de ma part d'être parmi les bénéficiaires du projet. Ce que je perçois en un jour je ne pouvais l'avoir de mes propres moyens. Aujourd'hui, j'arrive à faire des provisions à la maison grâce au projet en tout cas que le gouvernement ne nous abandonne pas en cours de route », a-t-elle dit.

De son côté, l'élève Gracia Sambababisi du lycée de Sibiti s'est réjoui du projet car elle souffrait de faim au cours de ses études. « Je suis heureuse d'avoir été sélectionnée par le projet. Je souffrais dans mon parcours scolaire parce que je portais chaque fois affamée à l'école. Aujourd'hui, avec l'arrivée du projet, je n'éprouve plus de difficulté dans mes études ».

Notons que l'opération de paiement de ces transferts monétaires s'est déroulée sous le patronage du directeur de cabinet du ministre des Affaires sociales, de l'Action humanitaire et de la Solidarité, Christian

Aboke-Ndza, en présence du représentant du Programme alimentaire mondial au Congo, David James Bulman et des autorités locales de ce district.

Peu avant l'opération, le représentant du Pam et le directeur départemental des affaires sociales, Jean Bosco Ndinga ont présenté le projet de filet de sécurité alimentaire. Outre ces présentations, le directeur de cabinet du ministre, Christian Aboke-Ndza, a précisé dans son mot de circonstance l'objectif de la descente de la délégation du ministère à Sibiti avant d'assurer les ménages identifiés sur la volonté du gouvernement face à ces projets de protection sociale.

Jean Bosco Ndinga a expliqué dans sa présentation que la mise en œuvre du projet de filet de sécurité avait démarré à Brazzaville et Pointe-Noire à travers, un projet pilote après la signature des accords entre le ministère des Affaires Sociales, de l'action humanitaire et de la solidarité et le Pam en date du 17 Avril 2012, puis entre le Pam et Airtel, en 2014.

L'objectif était d'améliorer la consommation alimentaire des populations vulnérables ; d'assurer l'accès des femmes enceintes ou allaitantes et des enfants de moins de deux ans aux services sociaux de base ; d'améliorer les conditions de vie des ménages affectés par le VIH ou la tuberculose, etc.

Rappelant que le projet a commencé en octobre 2015 à Sibiti, Jean Bosco Ndinga a indiqué que ce chiffre de 120 ménages ne représente rien pour la population de cette localité. « Une liste de nouveaux prétendants de 300 bénéficiaires serait attendue au sortir de la mission de ciblage effectué du 12 au 18 septembre 2016. Sur 636 identifiés, les filles enceintes ; allaitantes et celles ayant des enfants non scolarisés représentent le nombre 546 y compris les autochtones. Le nombre de tuberculeux : 28 ; des personnes

vivant avec le VIH : 62 », avant d'ajouter : « Sur la liste de 120 ménages sélectionnés, il y a 32 autochtones dont 28 avec le VIH et 4 avec la tuberculose », a-t-il indiqué.

Le représentant du Pam, David James Bulman a, par ailleurs, indiqué qu'au Congo, il existe un soutien à la santé ; à l'éducation qui est une forme de pratique de protection sociale. Le gouvernement a mis en place le système de transferts sociaux dont le projet de filet de sécurité alimentaire et le projet Lisungi pour les populations vulnérables. « Le projet de filet de sécurité alimentaire consiste à identifier les ménages vulnérables où l'aspect alimentaire est en crise. Il s'agit des ménages qui sont affamés, sinistrés et pauvres. Il a été mis en place en 2012, à Pointe-Noire, à Brazzaville et à Sibiti en 2015. Le projet traite le premier niveau alimentaire et a été complété par la distribution des compléments alimentaires riches en vitamines, minéraux », a-t-il rappelé.

Le directeur de cabinet du ministre des Affaires sociales, de l'action humanitaire et de la solidarité, Christian Aboke-Ndza, a rappelé que l'Etat des lieux du ministre de tutelle a permis d'avoir des projections sur les actions menées pendant la période 2016-2021.

L'objectif de la descente à Sibiti a été de rendre compte du bon déroulement du projet afin de réorienter l'action. « Les projets Filet de sécurité alimentaire ont été mis en place par le gouvernement de la République qui s'est engagé à les financer à plus de 80%. Cet engagement traduit la volonté du Congo de s'approprier l'ensemble des dispositifs des projets qui sont menés dans l'ensemble du territoire. A travers ce projet, le gouvernement est en train de répondre à un besoin réel dont l'objectif est qu'il y ait un processus de graduation qui fait sortir les ménages de la sécurité alimentaire pour la sécurité économique en vue de leur autonomisation », a conclu le directeur de cabinet.

Lydie Gisèle Oko

REVENDEICATIONS SOCIALES

Les agents de la Cogélo réclament deux mois d'impayés

Les agents de la Congolaise de gestion de loterie (Cogélo) exigent à leur direction générale de payer les salaires des mois de février et mars, ainsi que des 13e mois impayés, au plus tard le 31 mars. Les salaires de janvier 2017 des agents de cette structure évoluant à Ngaboma et Nkayi sont à prendre en compte.



La recommandation a été formulée à l'issue d'une assemblée générale convoquée par l'intersyndicale (CSC, Cosylac et la CSTC), le 22 mars à Brazzaville. «...Si la direction générale ajoute aux 112 millions FCFA qui sont restés après avoir payé le salaire de décembre, les 139 millions de la taxe spéciale, on a un total d'environ 250 millions FCFA, suffisant pour payer les salaires. La masse salariale, en terme de net à payer, est de 150 millions FCFA », a démontré Pascal Mounkassa, secrétaire général de la CSTC.

Ces derniers exhortent, de même, leur direction à reverser les retenus de la caisse nationale de sécurité sociale (Cnss), afin de permettre aux agents ayant déjà fait valoir leurs droits à la retraite, de bénéficier de leurs pensions ; à ceux qui sont encore en activité, de percevoir des allocations familiales.

Le rétablissement des 15% de primes et indemnités, la tenue sans délai, de la commission paritaire d'avancement et reclassement des agents, font aussi partie des recommandations formulées au terme de ladite assemblée. Cette dernière exige aussi le départ du directeur général.

Outre ces doléances, les participants ont dénoncé les recrutements massifs opérés par la direction, sans autorisation du conseil d'administration puis, condamné les cas de vols et de détournements demeurés impunis.

Créée en 1991, la Cogélo a pour mission, entre autres, de collecter l'épargne nationale disséminée à travers le pays afin de l'orienter vers des objectifs socio-économiques. Elle participe à la réduction de la pauvreté.

Lopelle Mboussa Gassia